

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2011

Présent-e-s

Bureau :	GIRARDET	Myriam	MCG	Présidente
	TREMBLET	Laurent	PDC	Vice-président (1)
	HERNOT	François	PS	Vice-président (2)
	BOCCARD	Damien	Ve	1 ^{er} secrétaire
	ECUYER	Renée	PLR	2 ^e secrétaire
	CHARPIER	Jacques	AGT	Membre
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Yolande	PDC
	BROCARD	Eric	PS
	BRULHART	Jean-Claude	PS
	DUAY-DURAN	Dorine	PDC
	FRAUCHIGER	Roger	MCG
	GAETANINO	Marco	MCG
	GAY	Lysianne	MCG
	GIRARDET	Jean-François	MCG
	HAMANN	Philippe	PDC (jusqu'à 20h10)
	HUBERT	Emile	UDC
	HULLIGER	Jean-Philippe	AGT
	INACIO	Marlène	MCG
	ISWALA	Placide	PS
	JIMENAY	Arthur	PDC (arrivé à 18h45)
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR
	LEUENBERGER	Nathalie	PS
	LUTHI	Badia	PS
	ORLANDINI	Daniel	PLR
	DE PRÉVILLE	Yves	Ve
	RAGAVAN	Surane	Ve
	RIVRON	Nadia	Ve
	ROBERT	Jacques	PS (arrivé à 21h00)
	TILLMANN	Robert	PLR

Excusés :	HAYES	Sasá	UDC
	SCHWEIZER	Didier	UDC

Assistent à la séance :

BOGET	Monique	PS	Maire
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif

AGT A gauche toute

MCG Mouvement des citoyens genevois

PDC Parti démocrate-chrétien

PLR Parti libéral-radical

PS Parti socialiste

UDC Union démocratique du centre

Ve Les Verts de Meyrin-Cointrin

ORDRE DU JOUR

1. Communications du Bureau.
2. Communications du Conseil administratif.
3. Délibération n° 2011-29 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 30'000.-** destiné à financer une surveillance nocturne du domaine public par une société de sécurité privée pour la période d'octobre à décembre 2011.
4. Délibération n° 2011-04a relative à la modification des limites de zones n^{os} 29'508A-526-540 sur le territoire des communes de Meyrin et Vernier (création de deux zones de développement 3 et d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public) situées entre les chemins des Ailes, du Ruisseau et de l'Avanchet, et à l'intérieur du quartier des Avanchets. **Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement** (M. de Préville, Ve).
5. Délibération n° 2011-05a relative à la modification des limites de zones n^{os} 29'144A-526-540 sur le territoire des communes de Meyrin et Vernier (création d'une zone de développement 3 destinée à des activités sans nuisances, de cinq zones des bois et forêts, et abrogation d'une zone de développement 3 et d'une zone de développement industriel et artisanal dans les secteurs de Cointrin et Pré-Bois, au sud de l'Aéroport international de Genève). **Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement** (M. de Préville, Ve).
6. Délibération n° 2011-14a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 315'800.-** destiné à la rénovation et la transformation de la maison villa-geoise du 1-3, avenue de Vaudagne. **Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments** (Mme Ecuyer, LR).
7. Délibération n° 2011-15a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'225'000.-** destiné à la réhabilitation thermique et la rénovation de la piscine des Champs-Frêchets. **Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments** (M. Hulliger, AGT).
8. Délibération n° 2011-24a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 180'000.-** destiné à l'octroi d'un mandat relatif à l'amélioration et la création de jeux dans les préaux des écoles de Monthoux, Meyrin-Village, Livron, Champs-Frêchets, Boudines et garderie Arc-en-Ciel. **Rapport de la commission environnement et énergie & petite enfance et écoles conjointe** (M. Hulliger, AGT).
9. Délibération n° 2011-25a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 500'224.-** destiné à l'extension des bureaux actuels de la mairie, dans l'appartement anciennement occupé par le concierge, ainsi qu'à diverses adaptations destinées à préserver le regroupement et la bonne fonctionnalité des services de l'administration communale. **Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments** (Mme Ecuyer, LR).

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

10. Résolution n° 2011-13 présentée par le Conseil administratif, relative à la décision prise par l'Assemblée générale de l'ACG le 18 mai 2011 relative au financement par le Fonds intercommunal (FI) d'une subvention extraordinaire de **CHF 550'000.-** destinée à la Ville de Genève, représentant la participation des communes au remboursement de la dette du Genève Futur Hockey.
11. Résolution n° 2011-12 présentée par Yolande Boccard, Jean-Claude Brulhart, Paola Doudin, Marcel Dumalle, Renée Ecuyer, Myriam Girardet, Sasá Hayes, François Hernot, Emile Hubert, Jean-Philippe Hulliger, Placide Iswala, Arthur Jimenay, Christine Luzzatto, Yves de Prévaille, Andréa Riman et Jacques Robert, relative à l'inscription dans le budget 2012 de la somme nécessaire à la création de 630% de temps de travail - dont 300% en contrat à durée déterminée de trois ans - dédié à l'activité de l'Antenne objectif emploi. **Rapport de la commission action sociale et jeunesse & anticrise (ad hoc) conjointe** (Mme Luzzatto, LR).
12. Résolution n° 2011-04 présentée par Sasá Hayes, du groupe UDC Meyrin-Cointrin, relative à l'augmentation des effectifs et des heures de présence de la police municipale de Meyrin. **Rapport de la commission de sécurité** (M. Brulhart, S).
13. Rapport de la déléguée au comité du Jardin Robinson (Mme Boccard, DC).
14. Annonces de projets.
15. Propositions individuelles.
16. Questions.

* * *

1. Communications du Bureau.

Néant.

* * *

2. Communications du Conseil administratif.

Séance du 15 mars 2011, question de Mme Ecuyer

Ligne de bus O

La Commune a pris contact avec les services techniques des TPG. Ceux-ci ont signalé qu'effectivement le bus O dépose les passagers devant le café de Mategnin sans aménagement spécifique. A leurs yeux, cette mise en œuvre ne

Séance du 21 juin 2011 tenue en séance ordinaire

pose pas un danger objectif pour les personnes. Ils signalent par ailleurs qu'il y a un nombre insignifiant de passagers utilisant cet arrêt, et que celui-ci pourrait être supprimé après la phase habituelle d'observation, permettant de privilégier la vitesse d'exploitation de cette ligne.

Quartier de Cointrin

Le Conseiller d'Etat M. Mark Muller nous a écrit le 30 mai courant concernant le quartier de Cointrin.

Il nous informe que les projets stratégiques de développement (PSD) situés à Cointrin seront engagés cette année avec un comité de projet technique et un comité de pilotage politique.

Concernant notre proposition de mettre en place des compensations de parcelles pour débloquer les situations actuelles, le président approuve cette proposition et demande que le principe de compensation soit étudié dans le cadre de l'étude des PSD.

S'agissant de la réduction de la zone d'utilité publique à proximité de l'école dans le cadre de la modification de zone, il annonce que le périmètre concerné sera retiré du plan avant la procédure d'opposition.

Plan directeur énergie

Le plan directeur énergie modifié selon les amendements votés en commission le 30 mars 2011 a été mis à jour sur CMNet (séance du Conseil municipal du 19.04.11). Ce document est disponible sur le site internet de la Commune : www.meyrin.ch/energie.

Initiative "Créons des places d'apprentissage pour nos enfants !"

Nous vous informons que le Conseil d'Etat a constaté l'aboutissement de cette initiative qui a récolté 1'520 signatures alors que 1'356 étaient requises.

Théâtre Forum Meyrin

Nous souhaitons réagir à la demande de la commission culture élargie du 26 mai 2011 qui aimerait pouvoir auditionner le syndicat qui accompagne une partie du personnel du théâtre.

Après avoir pris contact avec le service de la surveillance des communes, nous tenons à vous confirmer la position que nous avons déjà tenue lors de la commission culture du 22 mars 2011. La répartition des compétences entre le Conseil administratif et le Conseil municipal est régie par la Loi sur l'administration des communes (LAC). De manière plus précise, l'article 48 alinéas a) et r) spécifie : "*Le Conseil administratif ... est chargé ... : a) d'administrer la commune ...*" et surtout "*r) d'engager et de nommer le personnel de l'administration municipale, de fixer son salaire, de le contrôler, de le révoquer conformément au statut du personnel*".

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

En d'autres termes, la gestion du personnel est de la compétence du Conseil administratif. La commission culture n'a donc pas autorité d'auditionner le personnel ou un représentant. Par conséquent, le Conseil administratif ne donnera pas suite à cette demande. Vous l'aurez compris, cette décision est fondée sur le principe du respect des compétences et des attributions édictées par la loi.

Nous tenons toutefois à rappeler que le Conseil administratif tient régulièrement informée la commission culture des différentes mesures d'accompagnement qui sont entreprises afin de créer un climat de bienveillance et de sérénité au sein du théâtre.

Sachez également que suite aux différentes attaques ces derniers jours, venant principalement de l'extérieur du théâtre, le Conseil administratif va organiser très rapidement une conférence de presse.

* * *

3. Délibération n° 2011-29 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 30'000.- destiné à financer une surveillance nocturne du domaine public par une société de sécurité privée pour la période d'octobre à décembre 2011.

Mme Girardet fait part de la proposition du Bureau de renvoyer cet objet en commission de sécurité.

Personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Girardet** met aux voix le **renvoi en commission de sécurité** qui est accepté à l'unanimité.

* * *

4. Délibération n° 2011-04a relative à la modification des limites de zones n^{os} 29'508A-526-540 sur le territoire des communes de Meyrin et Vernier (création de deux zones de développement 3 et d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public) situées entre les chemins des Ailes, du Ruisseau et de l'Avanchet, et à l'intérieur du quartier des Avanchets. Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement (M. de Préville, Ve).

et

5. Délibération n° 2011-05a relative à la modification des limites de zones n^{os} 29'144A-526-540 sur le territoire des communes de Meyrin et Vernier (création d'une zone de développement 3 destinée à des activités sans nuisances, de cinq zones des bois et forêts, et abrogation d'une zone de développement 3 et d'une zone de développement industriel et artisanal dans les secteurs de Cointrin et Pré-Bois, au sud de l'Aéroport

international de Genève). Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement (M. de Préville, Ve).

M. de Préville donne lecture de son rapport de la commission du 18 mai 2011 :
"Après les salutations d'usage, le président donne la parole au chef de service de l'urbanisme, travaux publics et énergie. Celui-ci nous retrace rapidement les étapes et avatars de ces deux modifications de zone de deux secteurs adjacents. La délibération 2011-05 porte principalement sur un toilettage de zones alors que la délibération 2011-04 est largement plus complexe et délicate. En ce qui concerne cette dernière, en 2010, le Conseil municipal de Meyrin avait refusé de déclasser ce périmètre en zone de développement 3 avec une limite de gabarit à 15 mètres. Les autorités communales ont fait une nouvelle proposition de modification avec, cette fois, une limite de zone à 21 mètres. Ceci est pour le moins surprenant, car, d'une part, il y a régression à la négociation par ignorance de la proposition communale de déclasser en zone 4a et d'autre part, il y a oubli de la volonté de maintenir la zone d'utilité publique dans la limite actuelle.

Lors de l'enquête publique, bon nombre de personnes ont mentionné la proposition communale de zone 4a comme allant dans le sens souhaité par les habitants. Le Conseil administratif a demandé un avis de droit sur la réduction de la zone d'utilité publique et cet avis indiquait que le Canton ne pouvait pas proposer de réduire cette zone. Le juriste du DCTI a reconnu cette erreur et la correction sera faite avant la phase d'opposition.

Un commissaire demande quelques clarifications à propos de la zone d'utilité publique.

Le chef du SUTPE et le conseiller administratif, M. Sansonnens, fournissent les explications et rappellent que cette zone reste en développement 5, mais déclassée en zone d'utilité publique.

En ce qui concerne la modification de zone du secteur Pré-Bois, un commissaire signale qu'il y a eu abrogation de la zone de développement 3 pour la zone de verdure près des voies de chemins de fer.

Le chef du SUTPE pense que c'est pour la maintenir en zone de bois et forêts.

Ce même commissaire s'étonne que le Canton mette à l'enquête publique une modification de zone 3, la zone située entre les chemins des Sapins, des Corbillettes, de Terroux et du Jonc, que la Commune avait demandé de maintenir en zone 5.

Selon le chef du SUTPE, cela résulte d'un projet de déclassement très large qui englobe le Grand-Saconnex, Meyrin et d'autres communes voisines. Ce projet est conforme au plan directeur cantonal et au PACA.

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

Le chef du SUTPE rappelle que le Grand Conseil ne se prononce plus sur les zones comme celles voulues par la Commune, car l'urgence est à la création de logements.

Il nous annonce la naissance d'un nouvel outil cantonal, le projet stratégique de développement (PSD), et que les autorités cantonales ont lancé un PSD sur Cointrin.

La Commune a été consultée, il y a quelques jours seulement, avant le 18 mai. Le chef du SUTPE s'est enquis de savoir pourquoi le Canton propose des modifications de zones au moment même du lancement de ce PSD, alors qu'elle devrait en être une conclusion.

Le président propose que la commission se penche premièrement sur la zone 29'144A dans le secteur Cointrin et Pré-Bois, celle qui présente le moins de difficultés.

Un commissaire exprime ses regrets que la séance d'information publique sur le plan directeur cantonal ait eu lieu pendant la séance du Conseil municipal.

Le chef du SUTPE indique qu'il a assisté à cette séance d'informations où une centaine de personnes ont concouru.

Les questions posées par le public ont principalement porté sur la traversée de la rade et le développement plus important de la rive droite du Rhône que sur la rive gauche.

Les questions portant sur Meyrin ont été très peu nombreuses et ont porté sur le fameux PSD à Cointrin, la ZIMEYSA et Vernier.

Le président propose de préavisier la délibération 2011-05.

Un commissaire propose de supprimer la zone de bois et forêts, ce à quoi objectent fermement deux commissaires.

Un autre commissaire signale que le plan présente des zones de bois et forêts qui ne peuvent être affectées à d'autres utilisations.

Le président soumet l'amendement suivant au vote: "ajouter au décide " pour autant que la zone de verdure soit supprimée". Cet amendement est refusé par 8 non, 1 oui et 2 abstentions.

Un commissaire demande qu'au cinquième vu, on indique 29'144A au lieu de 29'144.

Et un autre commissaire que le vu suivant soit placé après le second vu sur le plan directeur communal adopté le 17 mai 2011.

Le président prend note de ces modifications et indique qu'elles seront incluses dans la délibération finale.

Il met au vote cette délibération qui est préavisée favorablement par 8 oui, 1 non et 2 abstentions.

Le président dit qu'il convient d'ajouter la référence au plan communal dans la délibération 2011-04.

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

Suite à la remarque d'un commissaire sur la zone d'utilité publique, le président propose la formulation suivante: "la réalisation de logements supplémentaires impliquerait la réservation indispensable de la zone 5 d'utilité publique actuellement en vigueur".

Un commissaire demande pourquoi déployer tant d'efforts sur un document dont, en toute vraisemblance, les autorités cantonales ne tiendront aucun compte.

M. Sansonnens et le chef du SUTPE lui répondent que cette délibération contribuera à renforcer la position de la Commune pendant la phase d'opposition. Même si les chances de succès sont très minces.

De plus, les modifications de limite de zones sont des délibérations et donc soumises à référendum. Ce qui les place dans une toute autre catégorie que le plan directeur communal.

Le président met au vote la délibération 2011-04: elle est refusée à l'unanimité soit 11 voix.

Le président remercie les commissaires pour le travail accompli pendant l'ensemble de cette dernière législature. Il remercie également le chef du SUTPE et ses collaborateurs qui ont fourni des dossiers complets et clairs et remercie la verbaliste et finalement le conseiller administratif, M. Sansonnens pour son aide et ses conseils.

Merci."

M. de Prévile fait part ensuite de la position des Verts :

"Si l'on peut comprendre les raisons qui poussent les autorités cantonales à favoriser le déploiement de zones de développement 3, on ne peut pas accepter la façon, pour le moins désinvolte, avec laquelle elles traitent les propositions constructives de notre Conseil. Celui-ci s'est clairement prononcé pour une zone de développement 4B en lieu et place de la zone "villas" actuelle. Mais pour les autorités cantonales, c'est : "zone de développement 3 ! Point ".

Devant un tel mépris de nos préoccupations et de nos propositions, nous invitons tous les membres de ce Conseil à suivre notre exemple et voter unanimement, non, à la délibération n° 2011-04a.

En ce qui concerne la délibération n° 2011-05a, les Verts de Meyrin-Cointrin voteront favorablement, car il s'agit principalement d'un "toiletage" des zones existantes."

M. Iswala donne lecture de la position du parti socialiste :

"A propos de la délibération n° 2011-04a, le parti socialiste confirme son refus en votant non comme il l'avait déjà exprimé, le 16 mars 2010, pour les raisons suivantes: la non acceptation de cette délibération conforte notre détermination en la matière dans notre plan directeur communal adopté le 15 mai 2011 par le Conseil municipal, qui est pour le maintien de la zone d'utilité publique actuellement en vigueur conformément à la demande déjà formulée par la résolution n° 2009-03a adoptée le 7 avril 2009. Donc, nous refusons d'augmenter les zones d'habitats au détriment des zones dévolues aux activités d'utilité

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

publique de type, par exemple, crèche, extension de l'école, etc. et de péjorer la qualité de vie dans ce quartier.

S'agissant de la délibération n° 2011-05a: ce projet de modification de limites de zone répond en premier lieu à la volonté d'améliorer les conditions d'utilisation du secteur qui visent une occupation plus rationnelle du sol et mieux adaptée en termes d'affectation. Il a pour objectif la création de cinq zones de bois et forêts qui s'inscrivent dans le cadre général du projet paysager, de mettre, d'une part, en conformité l'ensemble de ce secteur avec l'utilisation réelle de terrain et, d'autre part, de consolider la zone d'activités existantes dans le secteur et valoriser le secteur de Pré-Bois en raison de sa proximité avec les transports en commun et de son emplacement.

Au vu de ce qui précède, notre groupe soutiendra cette délibération et vous invite à faire de même.

Je vous remercie."

M. Hamann déclare que le groupe PDC va suivre la position des autres partis. Il souhaite être cohérent avec les décisions prises en commission en dépit du peu de considération de l'Etat. Afin de faire valoir la vision du Conseil municipal, il annonce que le PDC va donc refuser la première délibération et accepter la seconde.

M. Hulliger déclare qu'A gauche toute est opposé au déclassement de la zone villas actuelle à Cointrin ainsi qu'au déclassement en zone 4B proposé dans le plan directeur communal qui a été validé par le Conseil le 17 mai dernier. Il se montre étonné par l'attitude du Canton, qui veut punir les Meyrinois pour avoir refusé le déclassement, et le tout est couronné par un déclassement en zone 3 sans limite de gabarit. Trouvant le procédé puéril, **M Hulliger** en appelle donc à la résistance. Il annonce que l'AGT refusera la délibération n° 2011-04a et s'abstiendra pour la deuxième.

M. Tillmann fait part de la position du parti libéral radical :

"Ce Conseil a préavisé négativement le déclassement en zone 3D jusqu'à 15 mètres de corniche en mars 2010. Et voici que l'on nous propose un nouveau projet sans limite de gabarit, soit 21 mètres à la corniche. C'est tout simplement se moquer de l'avis du Conseil et des électeurs qu'il représente.

Nous rejetons donc cette délibération et restons cohérents avec notre premier point de vue, bien que conscients que le Grand Conseil ne tiendra pas plus compte de notre avis qu'il n'en a tenu jusqu'alors.

Concernant la délibération n° 2011-05a, qui s'avère être un toilettage pour un secteur fortement dégradé par les nuisances et une urbanisation quelque peu anarchique et afin de mieux gérer cette bande de terrain, nous accepterons cette délibération.

Merci de votre attention."

Farouchement opposé au déclassement de la zone villas à Cointrin, **M. Girardet** rappelle qu'il y a une dizaine d'années, le Conseil municipal s'est opposé à la densification de la zone villas à Meyrin et surtout à son déclassement. En 2006 ou 2007, il avait proposé le maintien de la zone villas et par la suite, le Conseil avait fait une concession pour que Cointrin devienne une zone 4B village avec une corniche à 15 mètres.

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

Il estime que le Canton fait preuve d'un abus de pouvoir et il souhaite que le Grand Conseil détermine les projets de lois liés aux déclassements de zone. Il ajoute que le MCG s'opposera unanimement à la délibération 04a et acceptera la 05a. Etant donné que ce point a été discuté durant la législature précédente, il souhaite proposer un amendement: "*suppression de cette zone de développement 3*" sur l'empiètement de la zone villas actuelle et "*de transformer le giratoire de l'étang en une zone de bois et forêts*". Il demande au Conseil administratif de répondre si cette modification est encore possible.

Mme Girardet rappelle que, selon l'art. 56 concernant les amendements, ceux-ci doivent être remis par écrit au président avant d'être soumis au débat.

M. Tschudi déclare qu'il n'est pas en mesure de répondre sur cette question et il lui semble difficile de se prononcer sans avoir étudié attentivement ce point.

M. de Préville pense que le giratoire sera transformé automatiquement en zone de bois et forêts. Il ajoute que n'ayant pas les numéros de parcelle sous la main, il serait ennuyeux de faire des modifications dans ces conditions. De plus, il explique que le grignotage de la zone que M. Girardet a mentionné dans sa déclaration, a été approuvé par la commission d'urbanisme et par le Conseil dans les premières phases de la négociation, étant donné que cette zone est plutôt occupée par des entreprises plutôt que des villas. Il estime donc que cette décision ne porte nullement atteinte à la zone villas et qu'il ne faut donc pas y voir une menace de grignotage qui se profile.

Renonçant à son amendement, **M. Girardet** souhaite que le Conseil administratif demeure attentif à ses remarques ainsi qu'à l'aménagement antibruit le long de l'autoroute comme le demande les riverains de Cointrin.

M. Tremblet souhaite, en tant que président de la commission d'urbanisme, apporter des précisions concernant l'interrogation de M. Girardet. En examinant attentivement le plan de la délibération n° 2011-04a, il explique que la zone villas citée par M. Girardet sont déjà déclassées depuis fort longtemps et qu'elles se trouvent en zone industrielle et artisanale. Par conséquent, il suppose qu'il y a dû avoir une erreur de périmètre sur le plan de la deuxième délibération.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Girardet** met aux voix la **délibération n° 2011-04a**,

relative à la modification des limites de zones n^{os} 29'508A-526-540 sur le territoire des communes de Meyrin et Vernier (création de deux zones de développement 3 et d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public) situées entre les chemins des Ailes, du Ruisseau et de l'Avanchet, et à l'intérieur du quartier des Avanchets

Vu le plan directeur cantonal 2015, adopté en 2001 par le Grand Conseil, dans lequel la densification de Cointrin est prévue par modification de la zone 5 (villas);

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

Vu la délibération n° 10a/2004 adoptée à l'unanimité en séance du 15 juin 2004 ouvrant un crédit de CHF 350'000.- destiné à l'étude du plan directeur communal et du plan directeur de quartier de Cointrin;

Vu le plan directeur communal, version février 2011, adopté par le Conseil municipal le 17 mai 2011;

Vu l'atelier réalisé avec le bureau d'aide à la décision Pictet, le 17 septembre 2008, et les résultats commentés le 24 septembre 2008;

Vu la résolution n° 2009-03a adoptée le 7 avril 2009 demandant notamment :

- de fixer les différentes options quant au développement du quartier de Cointrin,
- la réalisation de PLQ d'initiative communale,
- l'application sur le territoire de Cointrin du concept d'écoquartier;

Vu le projet de loi et de plan n^{os} 29'508-526-540 soumis à enquête publique du 2 octobre au 2 novembre 2009;

Vu le préavis communal exprimé par voie de délibération le 16 mars 2010 et refusant par 28 non et 1 abstention de préaviser favorablement ce plan;

Vu le présent projet de modification des limites de zones n^{os} 29'508A-526-540 soumis à enquête publique du 15 décembre 2010 au 17 janvier 2011;

Vu les observations reçues par le département en charge de l'aménagement et transmises à la commune de Meyrin;

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et sa loi cantonale d'application du 4 juin 1987 (LaLAT);

Vu la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD);

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement;

Considérant que le présent projet de modification des limites de zones propose une zone 3D sans limitation de gabarit (21 m. à la corniche) et prévoit d'accueillir des logements et des bureaux alors qu'une zone 4A était demandée par la résolution n° 2009-03a;

Considérant que la zone d'utilité publique a été réduite par rapport à la zone actuellement en vigueur. La réalisation de logements supplémentaires impliquerait la réservation d'une surface dédiée à de l'équipement public. Il est, dès lors, indispensable de maintenir la zone d'utilité publique actuellement en vigueur;

**Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire**

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 21 juin 2011,

R E F U S E

PAR 29 VOIX, SOIT A L'UNANIMITE

de préavis favorablement la modification des zones de construction telle que figurée au plan n° 29'508A-526-540.

Mme Girardet soumet alors au vote la délibération n° 2011-05a,

relative à la modification des limites de zones n°s 29'144A-526-540 sur le territoire des communes de Meyrin et Vernier (création d'une zone de développement 3 destinée à des activités sans nuisances, de cinq zones des bois et forêts, et abrogation d'une zone de développement 3 et d'une zone de développement industriel et artisanal dans les secteurs de Cointrin et Pré-Bois, au sud de l'Aéroport international de Genève)

Vu le plan directeur cantonal 2015, adopté en 2001 par le Grand Conseil, dans lequel la densification de Cointrin est prévue par modification de la zone 5 (villas);

Vu la délibération n° 10a/2004 adoptée à l'unanimité en séance du 15 juin 2004 ouvrant un crédit de CHF 350'000.- destiné à l'étude du plan directeur communal et du plan directeur de quartier de Cointrin;

Vu le plan directeur communal, version février 2011, adopté par le Conseil municipal le 17 mai 2011;

Vu l'atelier réalisé avec le bureau d'aide à la décision Pictet, le 17 septembre 2008, et les résultats commentés le 24 septembre 2008;

Vu la résolution n° 2009-03a adoptée le 7 avril 2009 demandant notamment :

- de fixer les différentes options quant au développement du quartier de Cointrin,
- la réalisation de PLQ d'initiative communale,
- l'application sur le territoire de Cointrin du concept d'écoquartier;

Vu le projet de loi et de plan n°s 29'144A-526-540 soumis à enquête publique du 15 décembre 2010 au 17 janvier 2011;

Vu les observations reçues par le département en charge de l'aménagement et transmises à la commune de Meyrin;

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et sa loi cantonale d'application du 4 juin 1987 (LaLAT);

**Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire**

Vu la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD);

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 21 juin 2011,

D E C I D E

PAR 27 OUI ET 2 ABSTENTIONS

de préavis favorablement la modification des zones de construction telle que figurée au plan n° 29'144A-526-540.

* * *

6. Délibération n° 2011-14a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 315'800.- destiné à la rénovation et la transformation de la maison villageoise du 1-3, avenue de Vaudagne. Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments (Mme Ecuyer, LR).

Mme Ecuyer procède à la lecture de son rapport de la commission du 11 mai qui a eu lieu en présence de M. Sansonnens, conseiller administratif, et de MM. Morand et Omarini de l'administration:

"C'est au début de l'année 2009 que, suite à une délibération votée par le Conseil municipal, la Commune a acquis cette maison villageoise située au centre du village.

Elle est provisoirement occupée par l'Antenne emploi et l'Ecocorner qui seront relogés au moment des travaux selon les rocade prévues.

Après avoir envisagé plusieurs affectations possibles, le choix s'est porté sur la réalisation d'une maison des associations permettant de mettre à disposition des nombreux clubs communaux des salles dotées d'armoires, non privatives, mais utilisées par plusieurs groupes selon des horaires définis. L'installation au rez d'un petit café ou commerce de produits locaux fait partie du programme.

Une étude de faisabilité avec une première planification des espaces démontre que ce bâtiment se prêterait fort bien à ce type de fonctionnement. Cela donnerait la possibilité de répondre aux demandes récurrentes de locaux. De plus, l'implantation de cette maison en plein cœur du village créerait un pôle d'animation bienvenu.

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

L'estimation actuelle du prix de la rénovation, hors taxes et honoraires, est d'environ CHF 2'000'000.-, prix plafond qui figurera dans le cahier des charges des appels d'offres et qui correspond à un fini de qualité, mais pas de luxe, comparable à celui de la Julienne de Plan-les-Ouates, réalisation du même genre. Il n'y aura pas de frais d'aménagements extérieurs qui ont déjà été faits.

A la question d'une compensation en termes de logement vu que le bâtiment transformé deviendrait d'utilité publique, il est précisé que l'étude de compensation LDTR est prévue.

Il s'agit maintenant de réaliser une étude précise et plus approfondie, dont le devis qui figure au dos de la délibération, nous est présenté dans le détail. Comme ce bâtiment est ancien et situé en zone protégée, il sera nécessaire de consulter les services cantonaux des monuments et des sites.

Après discussion, le président met au vote la délibération 2011-14 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 315'800.- destiné à la rénovation et à la transformation de la maison villageoise du 1-3 avenue de Vaudagne. Acceptée à l'unanimité."

Mme Kunz-Félix, en vertu de l'article 45 du règlement, souhaite s'abstenir sur ce sujet.

Mme Girardet en prend acte.

Mme Rivron donne connaissance de la position des Verts de Meyrin-Cointrin :

"Meyrin est une ville qui avec sa cité est considérée comme jeune. En effet, la cité de Meyrin est née il y a 52 ans. Toutefois, tout vieillit et son patrimoine architectural va avoir bientôt besoin d'être rajeuni. Cela se ressent par le besoin de rénovation ou de transformation de ses bâtiments qui ne sont plus aux normes exigées par le Canton ou bien ne correspondent plus aux besoins actuels de la population. Nous avons déjà la rénovation de l'école des Boudines, estimée à une vingtaine de millions de francs, et qui sera probablement devisée à une trentaine. Et les nombreux autres bâtiments, propriétés de la Commune, exemple la maison villageoise 307b route de Meyrin, celle du 1-3 avenue de Vaudagne, etc. Nous entrons dans une phase de rénovation qui va coûter cher; autrement dit, cela aura un impact financier conséquent sur le plan des investissements et donc sur nos finances et nos réserves. Cela dit, l'acquisition de cette maison a été faite pour offrir aux habitants de la Commune une maison des associations avec de nombreux locaux. Sa rénovation rapide est une nécessité compte tenu du besoin énorme de locaux pour notre très actif tissu associatif. C'est pour ces raisons que les Verts de Meyrin-Cointrin voteront oui à cette délibération."

Mme Leuenberger souligne qu'il est logique de prévoir la rénovation de ce bâtiment acquis par la Commune. Elle annonce que le parti socialiste votera favorablement cet objet.

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

Au nom du PDC, **M. Jimenay** déclare :

"Mon beau village où es-tu passé ? Qu'en ont-ils fait ? C'est la pensée qui a traversé les esprits de quelques concitoyens en voyant ce qui fut le centre de la Commune devenir la proie des excavateurs et autres constructeurs.

Heureusement, le Conseil administratif et l'administration veillaient au grain, étaient en pleine réflexion depuis un certain temps déjà. Analyse qui tenait compte de ce type de soucis. Ainsi, un programme de réhabilitation de l'ensemble de cette zone, en commençant par le cœur du village a été établi. Le prix de l'étude semble un peu élevé, mais aujourd'hui rien n'est gratuit, surtout pas pour les communes. Si l'on projette que le prix de l'étude peut souvent représenter entre 10 et 15% du coût total des travaux, cela nous vaudra une réhabilitation conséquente, dont on peut estimer que le mètre carré reviendra à plus de CHF 6'000.-. Avec un investissement pareil, il s'agira alors d'exploiter au mieux cette structure afin qu'elle devienne, comme à Plan-les-Ouates, un haut lieu de culture qu'on imagine capable de soulager Forum d'une partie de son trop plein de manifestations et ouvre la place à de nouvelles opportunités d'expression.

Le PDC soutiendra sans trop de réserve cette délibération et invite les autres groupes à en faire de même."

M. Hulliger se réjouit de la sérénité retrouvée au village après la fin des travaux et estime que cet édifice pourrait donner une plus-value à ce dernier. Il pense qu'après avoir accepté l'achat, il va falloir accepter la rénovation de cette auberge en dépit de son coût conséquent. Il déclare que son groupe acceptera la délibération n° 2011-14a.

De plus, il souhaite qu'une visite de la Julienne soit organisée pour l'ensemble des conseillers municipaux afin que chacun puisse avoir un point de comparaison.

M. Tschudi répond que cette demande lui est déjà parvenue et que cette décision sera débattue avec le président et la commission en question.

M. Tillmann déclare que, sur le principe, le PLR soutiendra cette délibération. Il souhaite, cependant, que ce bâtiment laisse la place au secrétariat du Cartel afin de permettre à ses secrétaires de travailler dans les conditions décentes réclamées depuis fort longtemps.

M. Girardet trouve également que le projet d'animer ce bâtiment est une excellente idée et déclare que le MCG votera favorablement ce crédit d'étude. De plus, il se réjouit de pouvoir visiter la Julienne en vue d'avoir une idée concrète du projet à développer à Meyrin dans une formule améliorée. Il souhaite également soutenir la demande du PLR en ce qui concerne le secrétariat du Cartel.

M. Hubert déclare que l'UDC soutiendra cette délibération et demande de tenir compte de la demande de M. Tillmann.

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

La parole n'étant plus demandée, **Mme Girardet** passe au vote de la **délibération n° 2011-14a**,

relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 315'800.- destiné à la rénovation et la transformation de la maison villageoise du 1-3 avenue de Vaudagne

Vu la délibération n° 2008-48a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'240'000.- destiné à l'acquisition de la parcelle n° 14'211, située au 1-3, avenue de Vaudagne adoptée le 20 janvier 2009;

Vu la fin des travaux de la tranchée couverte et du tram;

Vu la nécessité et la volonté de procéder à la rénovation du patrimoine communal situé dans le village;

Vu l'obligation d'assurer la pérennité du patrimoine communal et d'en maintenir la valeur;

Vu l'image directrice des locaux adoptée par la commission d'urbanisme, le 3 juin 2009, et présentée en commission des finances et urbanisme conjointe, le 16 septembre 2009, lors de la planification des investissements;

Vu les conclusions de la commission d'urbanisme du 2 septembre 2009 demandant à l'administration de poursuivre ses études sur le principe d'un bâtiment type "Julienne" à Plan-les-Ouates;

Vu la pré-étude Roiron (architecte) confirmant la capacité du bâtiment à recevoir des activités de type "Julienne";

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 21 juin 2011,

D E C I D E

PAR 28 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit d'étude de **CHF 315'800.-** destiné à la rénovation et la transformation de la maison villageoise du 1-3 avenue de Vaudagne,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

3. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 315'800.-,
5. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit d'investissement des travaux et amorti dans le même temps; dans le cas contraire, ce crédit d'étude sera amorti en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 95.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

* * *

7. Délibération n° 2011-15a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'225'000.- destiné à la réhabilitation thermique et la rénovation de la piscine des Champs-Fréchets. Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments (M. Hulliger, AGT).

M. Hulliger donne lecture de son rapport :

"La commission des travaux présidée par M. de Préville en présence de M. Sansonnens, conseiller administratif, et MM. Morand et Omarini de l'administration s'est réunie le mercredi 11 mai dans le but d'étudier le projet de délibération n° 2011-15 concernant la réhabilitation thermique et la rénovation de la piscine des Champs-Fréchets.

Le chef de projet de l'administration nous narre les problèmes que subit aujourd'hui notre vénérable piscine couverte des Champs-Fréchets.

Un audit, concernant ce lieu, a débouché sur un constat alarmant. Le site fait l'objet de déperditions énergétiques inquiétantes et l'étanchéité ne remplit plus son rôle, causant ainsi des fuites et des problèmes électriques récurrents. Conclusion: nous devons agir vite !

Un rapide état des lieux s'impose: la terrasse servant de toit à la piscine, malgré plusieurs travaux d'entretien, n'est plus étanche et le profilé métallique qui entoure la piscine n'est pas isolé et laisse échapper de la chaleur.

Dans les vestiaires, les murs portent des traces de ruissellement et de moisissures. L'isolation au-dessus des faux-plafonds est en mauvais état. Celle des colonnes d'eau est déchirée et enfin la structure métallique porte de nombreuses traces de rouille.

Dans la piscine, les fenêtres n'ont plus d'effet isolant et les joints sont soit vétustes soit arrachés. On se croirait presque dans un pays de l'Est des années 80.

Les travaux envisagés sont les suivants:

Toiture:

- *démolition de trois massifs en maçonnerie et béton armé,*
- *réfection de l'étanchéité,*
- *isolation de la toiture qui sera végétalisée,*
- *rehaussement du parapet interdisant l'accès à la toiture.*

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

Vestiaires:

- pose de détecteurs de personnes pour un éclairage à faible consommation,
- changement du faux-plafond,
- isolation des profilés métalliques.

Espace piscine:

- changement des serrureries,
- pose d'un vitrage isolant,
- mise en place d'un éclairage indirect à faible consommation,
- changement du faux plafond.

Coût estimé des travaux: CHF 1'343'900.-.

Les commissaires entrent dans la danse. Première question: pourquoi ne pas vouloir profiter des travaux pour équiper la toiture de panneaux solaires ?

Réponse: malgré le vœu de condamner l'accès de cette toiture, elle sera accessible facilement. De plus, son orientation n'est pas des plus favorables et la pleine rentabilité des panneaux solaires coïnciderait avec les mois de fermeture du bassin.

Pourquoi persister dans l'installation de faux-plafonds dans les piscines ?

Ce choix est dû principalement à des considérations techniques, esthétiques et acoustiques.

Quel est le calendrier prévu pour les travaux ?

Plusieurs étapes sont envisagées, principalement pendant les vacances scolaires, avec un début des travaux en août 2011 pour se terminer en août 2012. Il est précisé qu'aucune fermeture du bassin n'est à prévoir sauf peut-être un jour par ci, par là.

Qu'en est-il de la somme dévolue aux aménagements extérieurs ?

Il s'agit de remplacer la végétation supprimée pour permettre d'amener des matériaux nécessaires aux travaux.

La pose de panneaux solaires pour fournir l'eau chaude revient sur le tapis. Si le besoin pour la piscine n'est pas établi, cela permettrait d'alimenter en eau chaude des bâtiments voisins.

Il est alors demandé de prévoir cette possibilité dans les travaux proposés.

Le responsable du service UTE quitte la salle pour aller sonder par téléphone son collaborateur, notre docteur ès énergie. Une fois de retour, le responsable de service confirme que l'installation de panneaux solaires est envisageable, mais que l'option "toit végétalisé" est une meilleure solution pour ce site. De plus, le mandataire consulté, une peinture dans le domaine du développement durable, privilégie également la végétalisation de la toiture.

Ces réponses suffisent aux commissaires qui retirent leur proposition.

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

Un commissaire, après avoir vérifié le total des dépenses prévues, remarque une erreur de CHF 120'000.- en trop. Après une rapide vérification, le montant de la délibération est ramené à CHF 1'225'000.-.

Soumise au vote de la commission, cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Je vous remercie."

M. Jimenay fait part de la position des démocrates-chrétiens:

"La vétusté des éléments de la piscine des Champs-Fréchets n'est pas anecdotique. Une infiltration par ci, des déperditions d'énergie par là. Enfin, il y a de quoi vous faire boire la tasse en matière d'amélioration. C'est qu'elle date du début des années 70 !

De bas en haut, ce n'est pas de la chirurgie esthétique, mais bien de la réfection en profondeur: murs, vitrages, étanchéité, lumières et même le toit. Ce qui fait penser à certains que cela va coûter cher de faire du neuf avec du vieux. Tant qu'à mettre des gros sous ne serait-il pas mieux d'en faire une neuve ? L'administration nous ayant expliqué le bienfondé de cet investissement de CHF 1'225'000.- et après avoir vérifié la quadrature du cercle ou plus explicitement le dilemme vert-écologique, à savoir l'avantage entre la toiture végétalisée qui donnerait un air bucolique au bâtiment ou l'inclusion de panneaux solaires producteurs d'énergie renouvelable, le PDC va soutenir la délibération qui nous est présentée."

Au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, **M. Boccard** déclare :

"L'école des Champs-Fréchets construite dans les années 70 se fait vieillissante; il s'agit là d'une première étape d'une longue série de rénovations sur ce bâtiment puis de nombreuses autres sises sur la Commune. Toutes ces rénovations futures entraîneront de nombreuses incertitudes financières dans le plan des investissements.

Concernant plus précisément la délibération de ce soir, nous sommes contents de voir que, suite à la thermographie entreprise sur le territoire de la Commune, les premiers travaux d'isolation démarrent.

Une fois la rénovation entreprise, ce bâtiment sera, notamment, composé d'une toiture végétalisée ainsi que de nouveaux vitrages, ce qui permettra d'éviter une déperdition d'énergie d'au moins 25%.

Au vu de ce qui vient d'être dit, les Verts de Meyrin-Cointrin voteront favorablement cette délibération, mais il s'agira, dès lors, d'être très vigilant avant toute éventuelle baisse future du centime additionnel souhaitée par certains partis lors du vote du budget en décembre."

Mme Ecuyer donne lecture de la position des radicaux :

"Après 36 ans d'utilisation intensive par les écoles et les clubs sportifs, il est temps de procéder à une rénovation importante de la piscine des Champs-Fréchets.

Les travaux prévus sont importants, mais indispensables. Le groupe libéral radical votera cette délibération."

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

M. Hernot déclare que cette école est devenue vétuste et qu'il est malheureux de constater que l'eau de la piscine provienne en partie du toit ! Il ajoute que la rénovation de ce bâtiment respectera le label "Cité de l'énergie" de la Commune. Il conclut en annonçant que le parti socialiste votera favorablement cette délibération.

M. Charpier déclare que son groupe approuvera cette délibération.

Mme Schweizer pense qu'une rénovation est nécessaire notamment pour assurer la sécurité des nageurs. Par conséquent, elle annonce que l'UDC votera favorablement cette délibération.

S'agissant de la sécurité, **M. Girardet** relève qu'il est impératif de revoir le plafond de cette piscine afin d'éviter de dramatiques accidents comme ceux qui avaient eu lieu en Suisse alémanique quelques années auparavant. De plus, il estime que la possibilité de végétaliser le toit serait un atout supplémentaire pour le standard Minergie.

Pour conclure, il déclare que le MCG approuvera cette demande de crédit de construction.

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** met aux voix la **délibération n° 2011-15a**,

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'225'000.- destiné à la réhabilitation thermique et la rénovation de la piscine des Champs-Fréchets

Vu le programme d'encouragement à la rénovation de bâtiments publics ou privés lancé par la Confédération;

Vu les résultats de la thermographie réalisée sur la Commune durant l'hiver 2009;

Vu l'acceptation par le Conseil municipal en date du 9 septembre 2008 de la résolution 10/2005 présentée par les Verts de Meyrin-Cointrin concernant les hauts standards énergétiques liés aux bâtiments communaux ainsi que l'application du standard Minergie P pour les immeubles de la Fondation Nouveau Meyrin;

Vu l'acceptation en date du 7 avril 2009 de la résolution demandant l'assainissement des bâtiments publics et privés situés sur le territoire de Meyrin suite à la thermographie;

Vu le label Meyrin "Cité de l'énergie" dont nous tenons tous à renforcer la position;

Vu le résultat du rapport d'expertise réalisé lors de l'audit énergétique des bâtiments fin 2009;

Vu les nombreuses interventions urgentes et coûteuses des services des sports et de gérance et entretien des bâtiments pour réparer les problèmes d'éclairage et d'infiltration d'eau à la piscine de Champs-Fréchets;

**Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire**

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 21 juin 2011,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 1'225'000.-** destiné à la réhabilitation thermique et la rénovation de la piscine des Champs-Fréchets,
2. qu'une somme de CHF 10'950.- sera prélevée sur le montant précité et attribuée au Fonds d'art contemporain,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 1'225'000.-,
6. d'amortir la dépense nette prévue en 20 annuités de 2012 à 2031 qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n 34.331.

* * *

8. **Délibération n° 2011-24a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 180'000.- destiné à l'octroi d'un mandat relatif à l'amélioration et la création de jeux dans les préaux des écoles de Monthoux, Meyrin-Village, Livron, Champs-Fréchets, Boudines et garderie Arc-en-Ciel. Rapport de la commission environnement et énergie & petite enfance et écoles conjointe (M. Hulliger, AGT).**

M. Hulliger donne lecture de son rapport de commission qui a eu lieu le 25 mai 2011:

"Après les places de jeux de Cointrin et de Bellavista, aménagées les deux années précédentes, c'est au tour des autres écoles de notre commune de faire l'objet d'une étude collective cette fois-ci.

Le Conseil administratif a décidé de modifier la procédure et de s'attaquer à cette problématique en bloc en nous soumettant un projet de délibération y relative d'un montant de CHF 180'000.- présentée le mardi 17 mai en séance plénière du Conseil municipal et renvoyée en commission environnement et énergie & petite enfance et écoles conjointe.

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

C'est donc le mercredi 25 mai que la dite commission coprésidée par Mme Ecuyer et M. Dumalle se réunit en présence de Mme Rebetez, MM. Morand et Omarini. Le Conseil administratif brille par son absence, retenu par d'autres obligations.

Mme Rebetez et M. Omarini nous présentent une à une les écoles concernées avec des photos, explicitant la misère ou la vétusté des installations ludiques installées dans les écoles précitées.

A Monthoux, c'est morne plaine avec un seul jeu en plastique. A Meyrin-Village, l'équipement, datant des années 80, est vétuste. Au Livron, l'équipement en place est pauvre et mérite un complément. Aux Champs-Frêchets, l'équipement est de qualité, mais insuffisant pour distraire les enfants. Quant aux Boudines, le chef de projet du service UTE explique que malgré le lourd projet de réhabilitation de l'école, il est préférable de dissocier l'installation de jeux et de l'inclure dans l'étude globale qui nous est présentée.

En ce qui concerne la délibération, le montant de CHF 180'000.- a été établi sur la base de l'expérience en la matière de M. Chatelain. Le devis prévoit CHF 150'000.- d'honoraires, CHF 15'000.- de frais de reproduction, auxquels s'ajoutent la TVA pour un montant de CHF 13'200.-. Le total a été arrondi à CHF 180'000.-.

M. Dumalle, président, court-circuite les commissaires, et ouvre le feu des questions en demandant quelle a été la participation des conseils d'établissement dans cette démarche ?

Il lui est répondu que ces conseils ont effectivement été demandeurs et que, vu la simultanéité des demandes, il a été estimé préférable de grouper des études plutôt que de travailler au coup par coup comme ce fut le cas pour Cointrin et Bellavista.

Un commissaire, toujours soucieux de l'utilisation des deniers publics, est scandalisé par l'ampleur du montant qui nous est proposé. Il craint que cette étude ne débouche sur des propositions d'aménagements luxueux donc très chers. Il est favorable pour fixer un plafond concernant la somme qui sera destinée à chacune des installations projetées.

Un autre commissaire demande si l'option de regrouper les études permettra de faire des économies par rapport à l'ancienne procédure sachant qu'une installation de jeux est estimée entre CHF 180'000 et 200'000.-.

Le responsable du service UTE répond que des économies pourront être réalisées au niveau des honoraires. De même que des rabais pourront être envisagés en cas d'achats groupés auprès d'un fournisseur.

Le débat s'oriente sur la réelle nécessité d'installer des jeux dans les préaux au détriment de l'imagination ludique des enfants.

Les nostalgiques précisent que, dans leur jeune âge, il n'y avait pas tous ces jeux et qu'ils improvisaient des terrains dont les limites fluctuaient en fonction de la place à disposition. N'allons-nous pas imposer des jeux aux enfants, jeux que seul un petit groupe pourra s'approprier et qu'il faudra régler par la suite pour

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

éviter les disputes. Sans compter que, marquer un terrain, implique un blocage d'une partie du préau.

Nos invités opinent du chef tout en précisant que, malgré ces considérations, les écoles concernées sont demanderesses de nouvelles installations et que c'est notre devoir, à nous politiques, de répondre à ces demandes. Le débat se recentre sur l'objet de la délibération, qui ne concerne qu'une étude, une demande de crédit pour l'installation des jeux viendra plus tard. Malgré cette précision, certains commissaires donnent leur avis sur les jeux qu'ils souhaitent voir dans nos préaux. D'autres préférant choisir sur catalogue, qui une balançoire, qui un jeu d'équilibre, j'en passe et des meilleurs.

Un commissaire estime qu'il n'est pas de notre devoir de nous immiscer dans le choix des jeux, car nous ne sommes pas au fait des nouveautés et ignorons certainement jusqu'à l'existence de jeux simples et attractifs qui pourraient faire le bonheur des enfants. Laissons donc ce soin à des spécialistes.

Une commissaire propose d'ajouter à la liste des écoles, la garderie Arc-en-Ciel, qui souffre également de la pauvreté d'installations ludiques.

Le débat touchant à sa fin, une proposition d'amender la délibération en fixant une limite financière de CHF 200'000.- par site est soumise à l'assemblée, proposition faite préalablement par un commissaire.

Le responsable du service UTE comprend la démarche, mais trouve plus judicieux de fixer un montant global maximum permettant ainsi une plus grande marge de manœuvre. L'installation de jeux sur certains sites pouvant coûter plus cher que d'autres. Un plafond global de CHF 1'000'000.- de francs pour l'ensemble des sites serait plus juste.

Les présidents soumettent à l'assemblée les propositions suivantes:

- inclure l'Arc-en-Ciel dans l'étude proposée: les deux commissions approuvent à l'unanimité.*
- introduire un plafond de un million de francs pour l'ensemble des sites: commission environnement et énergie (6 oui et 3 abstentions), commission petite enfance et écoles (4 oui, 1 non et 3 abstentions).*

Quant à la délibération n° 2011-24 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 180'000.-, elle est acceptée par les deux commissions à l'unanimité.

Je vous remercie de votre attention."

Mme Boccard fait part de la position du PDC :

"Au vu de la vétusté des jeux existants ou l'absence de jeux dans les écoles mentionnées dans la délibération, notre groupe adoptera cette délibération pour l'étude de la création d'espaces de jeux. Toutefois, une bonne coordination entre le bureau mandaté et la direction de chaque école concernée avec les enfants et parents d'élèves serait judicieuse dans l'objectif d'une dynamique participative des besoins réels de chaque espace. Trop souvent, des jeux trop sophistiqués et coûteux, ou inadaptés, voient le jour et ne sont pas suffisamment appréciés et utilisés par les enfants. Parfois, la simplicité reste la solution la plus adéquate."

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

M. de Préville déclare au nom des Verts de Meyrin-Cointrin :

"Et encore une étude onéreuse qui va nous conduire à un projet d'environ un million huit cent mille francs. Les Verts sont totalement d'accord d'améliorer et de créer des jeux dans les préaux des écoles. En revanche, nous ne sommes pas d'accord avec la démarche proposée. Nous en prenons, pour exemple, les jeux récemment installés près du stade des Champs-Fréchets. Les experts ne sont pas toujours très judicieux...

Nous avons essayé, lors de la commission, d'imposer des plafonds de coûts aux personnes qui conçoivent les infrastructures de notre commune, pas seulement pour les jeux. Une manière efficace de faire cela, dans le cas présent, est de demander aux directeurs et directrices de ces six écoles de concevoir des espaces de jeux dans les préaux de leurs écoles en précisant que le coût de ces espaces ne devrait pas dépasser CHF 200'000.-. On peut moduler là-dessus. Bien entendu les directeurs et directrices seront invités à travailler en concertation avec leurs conseils d'établissement et pourront obtenir des informations auprès du service UTE. Les directeurs et directrices auraient une date butoir pour remettre leurs propositions de projet au service UTE, qui s'en servira ensuite pour faire un appel d'offres pour la réalisation de ces espaces de jeux et ainsi, obtenir les économies qu'on avait précédemment évoquées.

Nous pourrions ainsi, d'une part économiser en gros CHF 600'000.- et, d'autre part, réaliser des espaces de jeux au plus près des desiderata des usagers.

Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront donc défavorablement cette délibération, car la démarche ne leur convient pas."

Mme Kunz-Félix déclare que le groupe libéral radical votera favorablement cette délibération, mais demande que cette étude tienne compte d'un certain nombre de points: l'équipement projeté doit pouvoir tenir compte des activités collectives de l'enfant, en faisant intervenir leurs activités motrices tout en leur permettant de développer leurs jeux symboliques, le choix de l'équipement doit donc être élaboré en fonction des critères de dangerosité devenus assez stricts. Elle propose qu'un fil rouge entre les installations soit développé afin d'élaborer un concept cohérent. Enfin, elle rappelle que ces installations ne doivent nullement suppléer la présence et la surveillance des adultes.

M. Charpier déclare avoir trouvé cette séance de commission conjointe extrêmement intéressante. Il ajoute avoir pleinement confiance en la perspicacité du service de l'environnement qui saura équiper judicieusement ces places de jeux.

Mme Leuenberger annonce que le parti socialiste poursuivra le travail d'amélioration de sécurisation et de modernisation des places de jeux dans les préaux des écoles de Meyrin, particulièrement après la magnifique réussite de la place de jeux de Vaudagne. Elle déclare que son parti acceptera cette délibération.

Au nom du MCG, **M. Girardet** déclare que son parti soutiendra ce projet. Il ajoute que les jeux de l'école de Bellavista comptent également parmi les réussites dans ce domaine, notamment dans la procédure, puisque le conseil d'établissement, les enseignants, la directrice et les élèves ont été sollicités pour répondre aux besoins avérés des usagers de cet établissement.

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

Il souhaite que la commission écoles et jeunesse donne son préavis sur les projets qui seront présentés.

Mme Schweizer annonce que l'UDC soutiendra cette délibération et se réjouit que le coût de ces installations soit plafonné, qui sans cela, atteint vite des sommes faramineuses.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Girardet** procède au vote de la **délibération n° 2011-24a**,

relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 180'000.- destiné à l'octroi d'un mandat relatif à l'amélioration et la création de jeux dans les préaux des écoles de Monthoux, Meyrin-Village, Livron, Champs-Fréchets, Boudines et garderie Arc-en-Ciel

Vu le manque de jeux dans les préaux de nos écoles enfantines et primaires;

Vu l'état de vétusté des équipements ludiques situés sur ces sites;

Vu les demandes des conseils d'établissements de Monthoux-Meyrin-Village, Champs-Fréchets-Cointrin, Livron-Golette et Boudines pour l'amélioration et la création de jeux dans leurs préaux respectifs;

Vu l'importance de la dépense physique et des exercices d'agilité pour le développement des enfants;

Vu la forte fréquentation de ces espaces par les élèves des écoles et des habitants du quartier;

Vu l'opportunité d'implanter des jeux adaptés à différentes tranches d'âge;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission environnement et énergie & petite enfance et écoles conjointe;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 21 juin 2011,

D E C I D E

PAR 24 OUI ET 5 NON

1. d'ouvrir un crédit d'étude de **CHF 180'000.-** destiné à l'octroi d'un mandat relatif à l'amélioration et la création de jeux dans les préaux des écoles de Monthoux, Meyrin-Village, Livron, Champs-Fréchets, Boudines et garderie Arc-en-Ciel,

**Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire**

2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
3. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 180'000.-,
5. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit d'investissement des travaux et amorti dans le même temps; dans le cas contraire, ce crédit d'étude sera amorti en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 21.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.
6. de plafonner le coût des travaux de réalisation des six sites envisagés à CHF 1'000'000.-.

* * *

9. **Délibération n° 2011-25a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 500'224.- destiné à l'extension des bureaux actuels de la mairie, dans l'appartement anciennement occupé par le concierge, ainsi qu'à diverses adaptations destinées à préserver le regroupement et la bonne fonctionnalité des services de l'administration communale. Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments (Mme Ecuyer, LR).**

Mme Ecuyer donne lecture de son rapport de la commission du 25 mai qui a eu lieu en présence de M. Devaud, conseiller administratif, de M. Dessimoz pour l'administration et de M. Zbinden, architecte mandaté:

"Les locaux actuels qui abritent l'administration communale sont totalement occupés et ne permettent plus de mettre à disposition de nouvelles places de travail. Or, en raison de l'augmentation des activités de la mairie, de nouveaux postes sont nécessaires et il est urgent de trouver des solutions. La loi sur le travail exige une surface de 12m² minimum par place de travail, ce qui ne serait plus le cas avec une augmentation de personnel qui se trouverait non seulement dans une situation illégale, mais dans un inconfort peu propice à un travail efficace.

Le projet d'une nouvelle mairie a été voté en avril 2011, mais elle ne sera opérationnelle qu'en 2015 au plus tôt.

D'autre part, il a été formellement refusé, lors de la première extension en 2004, de délocaliser une partie de l'administration.

Il se trouve que l'appartement situé côté crèche, qui était dévolu au concierge, n'est plus occupé. C'est sur cette surface de 186m² qu'une extension a été prévue, permettant ainsi à l'administration de fonctionner de manière satisfaisante dans l'attente de la mise en service du nouveau bâtiment. Il sera procédé par la même occasion à certaines adaptations et changement d'affectation de locaux afin de rendre les conditions de travail aussi bonnes que possible. On pourra ainsi intégrer sans problème les sept postes votés au budget 2011.

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

M. Zbinden, architecte mandaté, nous fait une présentation visuelle détaillée de la situation actuelle ainsi que les nouveaux aménagements prévus qui, de même que le coût des travaux, font déjà l'objet d'une autorisation de construire.

L'enveloppe du bâtiment ne sera pas touchée car les travaux nécessaires impliqueraient une analyse du service cantonal de l'énergie pour une mise en conformité avec la loi, ce qui retarderait le début du chantier et en augmenterait les coûts. Ce type de transformation pourra être envisagé lors du choix de l'affectation de ces locaux après l'ouverture de la nouvelle mairie.

L'ancienne conciergerie fera place à deux salles de conférence et à la cafétéria donnant sur une terrasse qui sera partiellement couverte. Les espaces, ainsi libérés, seront aménagés en bureau. Il sera ensuite procédé à une redistribution des places de travail et à des rocades d'employés afin de regrouper les services. Ces changements se feront progressivement, à l'interne.

Le montant des travaux est trouvé assez élevé par certains commissaires.

Il nous est précisé que le budget a été établi sur la base d'une soumission dûment analysée et que l'estimation couvrira largement les travaux prévus. Le plus gros poste, en dehors du mobilier, sera celui de la transformation de la conciergerie qui nécessitera un désamiantage.

Les frais d'équipement en nouveau mobilier sont inclus dans le budget.

Si le crédit est voté, les travaux pourraient commencer au mois d'août. Ils devront tenir compte, surtout pour le gros œuvre, des contraintes de voisinage avec la crèche voisine.

Le président met au vote la délibération 2011-25 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 500'224.- destiné à l'extension des bureaux actuels de la mairie dans l'appartement anciennement occupé par le concierge, ainsi qu'à diverses adaptations destinées à préserver le regroupement et la bonne fonctionnalité des services de l'administration communale. Cette délibération est acceptée à l'unanimité."

M. Hulliger déclare ne pas être opposé à cette délibération, mais annonce que son groupe s'abstiendra, car, lors de la présentation, ils n'ont pas obtenu les réponses demandées. Il trouve que les plans soumis étaient peu clairs et il rappelle qu'il avait demandé que ces derniers soient présentés séparément ainsi qu'un décompte du nombre d'employés par Bureau.

Lors de la commission, il avait été répondu que le responsable allait fournir les documents demandés et cela n'a pas été le cas. Il est même allé sur CMNet pour vérifier si les documents étaient joints à la convocation, en vain. C'est donc par réaction face à cet obscurantisme que son groupe s'abstiendra sur cet objet.

M. Jimenay rapporte la position du PDC :

"La nouvelle extension de la mairie...Peut-être la dernière ? Probablement. Il est vrai que le besoin d'espace ne nécessite nulle autre clause du besoin. Rappelons seulement que le personnel s'accommode héroïquement des bureaux d'une surface qui répond à peine aux normes. Bureaux qui sont relativement surchauffés par la chaleur des ordinateurs et autres appareils.

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

Que dire de nos conseillers administratifs qui occupent certainement les bureaux les plus exigus des conseillers administratifs du Canton.

Le développement constant de notre commune exige que l'on octroie un espace de travail adéquat aux actuels et futurs fonctionnaires et si possible que l'on ajoute une pointe de convivialité, même si la mairie devient un accordéon. Car c'est bien connu, des experts en ergonomie du travail disent que se sentir bien dans son poste de travail, favorise la fidélité et la production du collaborateur.

En attendant de pouvoir inaugurer la nouvelle mairie, le PDC soutiendra la délibération n° 2011-25a."

M. Girardet signale que, dans le texte de la délibération, votée le 19 avril 2011, il est écrit que la construction de la nouvelle mairie ne verrait le jour qu'à l'horizon 2015. Il se souvient qu'en 2004, le Conseil avait voté les crédits pour l'extension de l'actuelle mairie et il y avait déjà un projet de construction d'une nouvelle mairie, l'emplacement était choisi, ne manquait que le vote du crédit de construction. Il en déduit que les projets prennent du temps et qu'il y a une tendance à mettre l'argent en réserve plutôt que de construire.

Il espère donc que le projet de la nouvelle mairie ira rapidement de l'avant, car effectivement, l'administration se sent à l'étroit d'autant plus que plusieurs nouveaux postes ont été acceptés dans le budget 2012.

Néanmoins, il estime, tout comme M. Hulliger, dommageable que cette décision se prenne dans la précipitation et qu'il faille réhabiliter un appartement de 186m² en locaux administratifs alors que l'on est en pleine crise du logement. Il ne comprend donc pas du tout cette option. Pour ces raisons, **M. Girardet** déclare que son groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. Iswala s'interroge également sur la sous-évaluation des besoins en bureaux administratifs depuis 2004. Mais comme le Conseil a accepté les nouveaux postes, il estime nécessaire de fournir de bonnes conditions de travail en attendant la nouvelle mairie. Par conséquent, il annonce que le parti socialiste soutiendra cette délibération.

Après analyse approfondie, **M. Orlandini** déclare que le coût des travaux semble avoir été fait sur un devis estimatif et non sur appel d'offres. Le groupe PLR espère donc que le prix global diminuera. Néanmoins, il approuve les points évoqués dans la délibération et, estimant les travaux nécessaires, il annonce que son groupe acceptera cette délibération.

M. Hubert soutient l'avis de M. Girardet sur la question de la réhabilitation d'un appartement en bureaux administratifs, mais néanmoins, étant donné la situation d'urgence, le groupe UDC votera favorablement cette nouvelle extension.

Pour répondre aux reproches de M. Hulliger, **M. Devaud** explique que, suite à l'hospitalisation soudaine du responsable de service de la gérance et entretien des bâtiments, les documents n'ont pas pu être envoyés dans les temps.

Il ajoute qu'il n'était pas possible de prévoir l'explosion des besoins en locaux pour les employés de l'administration et le Conseil administratif n'avait pas d'autre choix que de présenter cette délibération. L'idée de transformer cet appartement de fonction en bureaux a donc été mûrement réfléchi et est cohérente avec la décision de centraliser l'administration dans un seul établissement.

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Girardet** soumet au vote la **délibération n° 2011-25a**,

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 500'224.- destiné à l'extension des bureaux actuels de la mairie, dans l'appartement anciennement occupé par le concierge, ainsi qu'à diverses adaptations destinées à préserver le regroupement et la bonne fonctionnalité des services de l'administration communale

Vu les besoins exprimés à court et moyen terme par l'administration en espaces de travail;

Vu le développement très important de Meyrin amorcé ces dernières années;

Vu les projets d'urbanisation et leur impact prévisible sur les effectifs en personnel de la Commune;

Vu l'image directrice des locaux (version 16 septembre 3'2) modifiée et adoptée en commission d'urbanisme, mobilité et logement les 3 juin, 17 juin et 2 septembre 2009, ainsi qu'en séance d'urbanisme et finances élargie le 16 septembre 2009;

Vu la rapidité du développement urbanistique de la Commune et la nécessité d'engagement de nouveaux collaborateurs/collaboratrices, et compte tenu du fait que les investissements réalisés sur l'extension de la mairie en 2004 (délibération 34a/2004) ne suffisent pas à la mise à disposition de places de travail en concordance avec ces nouveaux besoins;

Vu la résolution n° 2010-13 votée le 19 avril 2011 prévoyant la réalisation d'une nouvelle mairie à l'horizon de 2015 seulement;

Vu que les modifications apportées représenteront une plus-value opportune dans le futur, à savoir lors de la mise à disposition des locaux du bâtiment actuel de la mairie aux sociétés communales;

Vu le dossier de requête en autorisation de construire déposé auprès du DAEL;

Vu l'autorisation de construire délivrée en date du 13 avril 2011;

Vu le devis réalisé par le service de la gérance en collaboration avec un architecte mandataire qualifié;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 21 juin 2011,

DECIDE

PAR 22 OUI ET 7 ABSTENTIONS

1. d'ouvrir un crédit **CHF 500'224.-** destiné à l'extension des bureaux actuels de la mairie, dans l'appartement anciennement occupé par le concierge, ainsi qu'à diverses adaptations destinées à préserver le regroupement et la bonne fonctionnalité des services de l'administration communale,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue de CHF 500'224.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'amortir la dépense nette prévue en 10 annuités de CHF 50'022.-, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 08.331 "amortissement des investissements" de 2012 à 2021.

* * *

10. **Résolution n° 2011-13 présentée par le Conseil administratif, relative à la décision prise par l'Assemblée générale de l'ACG le 18 mai 2011 relative au financement par le Fonds intercommunal (FI) d'une subvention extraordinaire de CHF 550'000.- destinée à la Ville de Genève, représentant la participation des communes au remboursement de la dette du Genève Futur Hockey.**

M. Hernot donne lecture de la lettre de l'ACG :

Lettre recommandée

*A Mesdames et Messieurs les
présidentes et présidents des Conseils
municipaux des communes
genevoises,*

*Concerne: décision de l'AG de l'Association des communes genevoises (ACG) du
18 mai 2011*

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

*La loi 10740 adoptée par le Grand Conseil le 19 novembre 2010, offre, désormais,
aux Conseils municipaux la possibilité de s'opposer aux décisions prises par
l'Assemblée générale de l'ACG dans trois domaines précis:*

- *la modification de ses statuts,*

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

- le montant des contributions annuelles des communes en sa faveur,
- les domaines de subventionnement du Fonds intercommunal (FI) au titre de l'art. 27 alinéa 2 de la Loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité du 3 avril 2009.

Pour mémoire, le fonds intercommunal (FI) est alimenté par un prélèvement sur les recettes fiscales des communes effectué par le département des finances en application de la Loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (RSGB 6.08). A noter que les montants totaux à disposition du FI représentent environ 14 millions de francs par an, soit 0.7% seulement des budgets communaux 2011 consolidés qui atteignent près de CHF 1'950'000.-.

Cette possibilité d'intervention des Conseils municipaux s'inscrit dans une démarche de communication claire et objective à leur intention afin de leur permettre un contrôle démocratique des décisions prises par l'ACG.

Elle n'a évidemment pas pour but de refaire tous les débats de l'assemblée générale de l'ACG au sein des 45 Conseils municipaux. Elle vise simplement à leur permettre de faire usage d'un droit de veto s'ils considèrent que l'une ou l'autre des dites décisions pose un problème fondamental. Si tel n'est pas le cas, il est simplement pris acte de la décision et aucune démarche spécifique ne doit être entreprise.

Dans le cas contraire, les Conseils municipaux peuvent alors intervenir via le vote d'une résolution ad hoc dans les 45 jours suivant la communication de la décision par l'ACG aux communes.

Pour qu'une décision soit invalidée, elle doit être rejetée par les Conseils municipaux:

- a. de deux tiers au moins des communes,
- b. d'un tiers au moins des communes si les communes représentent au moins la moitié de la population du Canton.

L'assemblée générale de l'ACG s'étant prononcée le 18 mai 2011 sur un dossier compris dans le champ d'application de l'article 60C, nous vous prions donc de bien vouloir trouver en annexe, une fiche de synthèse qui vous en présente les principales informations. Il s'agit de l'octroi à la Ville de Genève par le Fonds intercommunal d'une subvention extraordinaire de CHF 550'000.- destinée au remboursement de la dette du Genève Futur Hockey. Ce versement vient compléter les efforts par la Ville et l'Etat de Genève en faveur de cette institution.

Restant naturellement à disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'expression de notre haute considération.

Le président
Jean-Marc Mermoud

Le directeur général
Alain Rütsche

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

Suite à la lecture de cette lettre, **M. Hernot** explique que la résolution qui est présentée n'a de sens que si le Conseil décide de mettre son veto à l'octroi de CHF 550'000.- au Genève Futur Hockey. Si le Conseil est d'accord avec cette subvention, il n'y aura pas besoin de voter la résolution et s'il refuse, il faudra procéder au vote.

Le délai imparti étant extrêmement rapproché, **Mme Girardet** ajoute que le Bureau a dû faire rapidement le projet de résolution. Elle ouvre le débat sur cette question.

M. Girardet rappelle que cette décision de l'ACG servira à rembourser un emprunt de 2.24 millions contracté par Genève Futur Hockey pour son fonctionnement. Demandant une licence fédérale pour jouer en première division, il doit, en premier lieu, éponger ses dettes. Il ajoute que le fonctionnement futur de ce club est assuré par des contributions de la Ville et de l'Etat de Genève. Par conséquent, il annonce que le MCG ne s'opposera pas à cette résolution, puisque Meyrin ne possède pas d'infrastructures pour former les jeunes sportifs dans ce domaine.

M. Amato fait part de la position des Verts de Meyrin-Cointrin :

"Le Fonds intercommunal demande à la commune de Meyrin son accord pour éponger une dette de CHF 550'000.- de l'Association Genève Futur Hockey. Cette association est censée promouvoir le hockey auprès des jeunes du Canton et permettre à l'équipe du Genève Servette Hockey Club de bénéficier d'une très bonne équipe de jeunes pour devenir les futures stars de cette équipe.

A sa création en 2009, l'association prometteuse regroupait les trois clubs de hockey du Canton, le HC Trois-Chênes, le Genève Servette Hockey Club et le CP Meyrin. En décembre 2010, le CP Meyrin donne sa démission du Genève Futur Hockey pour la saison 2010-2011, car il trouvait qu'il n'y avait pas assez de transparence dans les comptes. En mai de cette année, le HC Trois-Chênes a décidé de ne pas renouveler son contrat auprès du GFH pour les mêmes raisons.

Etant donné que la décision doit être prise sur le champ sans avoir le temps de l'examiner plus en détails, les Verts de Meyrin-Cointrin s'opposeront à cette résolution."

M. Jimenay rapporte la position du PDC :

"Résolution n° 2011-13 ou comment tuer dans l'œuf une bonne idée.

La survie de Genève Futur Hockey passe par une aide financière massive. Comme l'a déjà exposé M. Amato, qu'est-ce qui est à la base de Genève Futur Hockey ? Il y a les trois clubs qui ont été cités et une philosophie qui était de former et de permettre le développement des jeunes de 13 à 15 ans dans leur niveau de jeux. Voilà une véritable idée pour la formation à ce type de sports.

Malheureusement, l'organisation de ce projet s'est trouvée dynamitée par l'exigence de dirigeants du Genève Servette SA de bénéficier d'un droit de veto sur les décisions prises par l'ensemble. Ce que bien entendu les autres clubs ne pouvaient pas accepter.

Bien qu'aujourd'hui les problèmes financiers de Genève Futur Hockey aient été résolus à la satisfaction de l'Etat et de la Ville de Genève, selon leur communiqué de fin mars 2011, il reste encore des doutes quant à l'avenir et surtout au

Séance du 21 juin 2011 tenue en séance ordinaire

psychodrame de l'hégémonie que Genève Servette souhaiterait avoir sur les décisions de l'organisation.

Aussi, bien que très attaché au développement du sport, les membres du PDC restent quelque peu sceptiques quant à l'avenir de cette association. Les opinions étant divergentes, le PDC pratiquera la liberté de vote.

M. Tillmann se montre choqué par la position des autres partis, puisque le refus de cette résolution prêterait les jeunes, bien qu'il ne nie pas les vices de forme de la direction du Genève Servette.

Il rappelle que lorsqu'il était lui-même président du club des patineurs de Meyrin, ils avaient mis en place une structure similaire, qui fonctionnait très bien. Il tient à souligner que ce genre de structure ne favorise pas uniquement une élite, comme dans le cas de Genève Servette. Par conséquent, il trouve tout à fait normal que Genève Servette puisse prendre les décisions concernant sa formation. Il signale que comme dans tous les sports, ce genre de structure prend une forme pyramidale où au sommet se trouve l'élite visant les compétitions nationales et en dessous les jeunes moins motivés ou moins développés. Ce type de structure pyramidale permettant aux jeunes d'évoluer dans un milieu qui leur convient selon leur niveau, il estime essentiel de donner aux jeunes la possibilité d'évoluer dans une structure spécifique évitant, ainsi, qu'ils s'ennuient dans les clubs communaux.

M. Tillmann ajoute que les seules personnes qui ne veulent pas de cette structure, ne sont ni les parents, ni les jeunes, mais les coachs et les entraîneurs, pour une question de pouvoir et parce qu'ils refusent de coopérer.

En conclusion, il invite l'assemblée à penser aux jeunes en leur offrant la possibilité d'aller de l'avant et à ne pas s'attacher à une question de comptabilité peu orthodoxe.

Mme Girardet apporte une explication sur l'origine de cette résolution. Elle déclare que le Bureau a décidé d'ajouter un point à l'ordre du jour, car si ce courrier était apparu sous la forme d'une communication, le Conseil municipal n'aurait pas eu droit de parole. D'autre part, le délai de décision étant extrêmement court, il n'était pas possible de le renvoyer en commission. Dès lors, conformément à l'article 60 C de la LAC, le Bureau a décidé de laisser le Conseil faire usage ou non de son droit de veto par un vote immédiat.

M. Hernot estime que l'idée de la structure du Genève Futur Hockey de former des jeunes lui semble logique, mais ce qui le gêne dans cette disposition est que ce club devait fonctionner avec 3 clubs (Trois-Chêne, CP Meyrin et Genève Servette). Il rappelle que, lors de l'assemblée générale de l'année dernière, des membres du CP Meyrin ont refusé d'adhérer à cette structure parce qu'ils n'avaient pas de statuts satisfaisants à l'époque, pas de procès-verbal ni les comptes à disposition. De plus, il ajoute que le Genève Futur Hockey doit être une structure à part entière, avec sa propre comptabilité, et ne devrait pas être mélangé avec la comptabilité du club formant les jeunes rendant ainsi la comptabilité extrêmement opaque.

Il ne met pas en doute la nécessité du Genève Servette de vouloir jouer en ligue supérieure, mais c'est à ce club de trouver des financements. Cependant, la procédure d'avancer des fonds et par la suite de demander aux collectivités publiques de les soutenir financièrement afin de récupérer la somme pour obtenir sa licence, lui semble, économiquement parlant, pas très sain !

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

Au vu de ce qui vient d'être dit, le parti socialiste fera usage de son droit de veto.

M. Hulliger est convaincu qu'une association doit faire le lien entre les structures d'élite et les clubs communaux afin de faciliter l'ascension des jeunes à un sport d'élite.

M. Devaud rectifie les propos de M. Amato, car le Genève Futur Club a été constitué par le Genève Servette Hockey Club et a demandé par la suite une adhésion aux clubs des Trois-Chênes et du CP Meyrin. Il rappelle que le Meyrin FC fonctionne de manière similaire et ce système échelonné a permis à des jeunes d'accéder à un niveau professionnel.

Il précise que la commune de Meyrin ne paiera pas CHF 500'000.- à elle seule, mais cette somme sera payée par le Fonds intercommunal, auquel la Commune participe à hauteur de 0.7%. Il espère que le Conseil tiendra compte de ces éléments et qu'il ne s'opposera pas à cette démarche.

Ne contestant pas la création de la structure en tant que telle, **M. de Prévile** refuse de cautionner l'irresponsabilité d'un système privé, qui a tout simplement dysfonctionné. Il est persuadé que si la demande était refusée, le Genève Servette HC trouverait un autre moyen de se financer et il doute que ce refus tue le projet du Genève Futur Hockey. Il estime le procédé facile et ajoute que le denier public n'est pas là pour éponger les erreurs de certains dirigeants.

M. Hernot apporte une précision concernant le droit de veto de la Commune et qu'au vu du résultat des autres communes, cela n'empêchera pas le Fonds intercommunal de verser l'argent à Genève Futur Hockey, puisque la plupart des communes ont approuvé à une large majorité cette décision.

M. Devaud précise que cette demande d'aide ponctuelle a été proposée par la Ville de Genève et non par le Genève Servette HC.

Mme Girardet annonce qu'elle mettra aux voix l'usage du droit de veto en premier lieu et s'il est accepté, elle passera au vote de la résolution elle-même. A la question de qui souhaite faire usage de son droit de veto, il est répondu par 17 oui, 8 non et 4 abstentions.

M. Hernot déclare qu'il est nécessaire d'opérer une modification dans le dispositif de la résolution en remplaçant "accepter" par "refuser la décision" au vu du résultat du droit de veto.

M. Girardet trouve la procédure très étrange, car la présidente vient de dire que si le droit de veto était accepté, il était possible de voter la résolution et il n'était nullement question de la changer ! Si le droit de veto avait été refusé, il n'y aurait pas de vote sur la résolution proposée.

Contrairement à ce qu'a affirmé M. Hernot, il propose de mettre au vote la résolution de manière claire et le dispositif fera état de l'acceptation ou du refus de la décision.

Face à la confusion régnante, **M. Hernot** rappelle que la lettre lue précédemment stipulait que si le Conseil municipal refuse de faire usage de son droit de veto, aucune démarche spécifique ne devra être entreprise. Comme le Conseil vient d'accepter de faire usage de son droit de veto, il est nécessaire de le faire savoir

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

par le vote de la présente résolution. Il allègue que le texte de la résolution est présenté par le Conseil administratif et qu'il va à contresens avec le texte de l'ACG, raison pour laquelle il est proposé de le modifier.

M. Girardet estime que la résolution ne doit pas être modifiée; de plus, il ne comprend pas que son amendement minime ait été refusé au préalable parce qu'il ne l'avait pas transmis par écrit et à présent il faudrait être prêt à modifier une résolution au dernier moment sans en être avisé !

Si le Conseil municipal décide de refuser cette résolution, il n'y aura qu'à l'envoyer et si elle est acceptée par la majorité, et bien elle sera transmise telle quelle. En résumé, les 17 oui concernent l'acceptation de la décision.

M. de Préville partage totalement le point de vue de M. Girardet, puisqu'il est demandé au Conseil municipal de voter une résolution qui, généralement, est acceptée. Or, dans le cas présent, on veut ajouter une double négation qui est relativement complexe pour un certain nombre de conseillers. Quant à lui, il lui paraît plus simple de dire non à la résolution, qui accepte la décision, que de dire oui à un texte qui refuse la décision. En ayant voté favorablement l'usage du droit de veto, ils doivent à présent le faire valoir en votant la résolution.

Mme Girardet met au vote la résolution n°2011-13 qui obtient 14 non, 13 oui et 3 abstentions.

[Suite à une incompréhension de fonds sur la question du droit de veto, la présidente est obligée de demander un recomptage des voix. En effet, entre le premier résultat qui refusait par 14 non, 13 oui et 3 abstentions, le deuxième comptage rend compte d'un changement de vote entre les deux puisqu'il obtient 13 non, 13 oui et 3 abstentions. La présidente exige alors que le vote initial soit respecté.]

Au vu de ce qui précède, **M. Jimenay** estime que le vote est biaisé et qu'il s'agit purement et simplement d'un vice de forme. Il demande qu'une nouvelle votation ait lieu.

Mme Girardet explique à nouveau que ceux qui souhaitent faire usage de leur droit de veto, doivent refuser la résolution.

Mme Girardet remet aux voix la **résolution n° 2011-13**,

présentée par le Conseil administratif, relative à la décision prise par l'Assemblée générale de l'ACG le 18 mai 2011 relative au financement par le Fonds intercommunal (FI) d'une subvention extraordinaire de CHF 550'000.- destinée à la Ville de Genève, représentant la participation des communes au remboursement de la dette du Genève Futur Hockey

Vu la loi n°10'740 adoptée par le Grand Conseil le 19 novembre 2010 offrant aux Conseils municipaux la possibilité de s'opposer aux décisions prises par l'Association des communes genevoises (ACG) dans trois domaines spécifiques;

**Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire**

Vu la loi B 6 08 et son règlement d'application B 6 08.01 sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (LRPFI);

Vu les statuts B 6 08.05 du Fonds intercommunal (StFI);

Vu la décision prise par l'Assemblée générale de l'ACG le 18 mai 2011 relative au financement par le Fonds intercommunal (FI) d'une subvention extraordinaire de CHF 550'000.- destinée à la Ville de Genève, représentant la participation des communes au remboursement de la dette du Genève Futur Hockey;

Vu la loi B 6 05 sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 60C offrant aux communes la possibilité de faire valoir un droit de veto par voie de résolution sur les décisions relatives au financement par le Fonds intercommunal (FI);

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 21 juin 2011,

D E C I D E

PAR 14 OUI, 13 NON ET 3 ABSTENTIONS

d'accepter la décision prise par l'Assemblée générale de l'ACG le 18 mai 2011 relative au financement par le Fonds intercommunal (FI) d'une subvention extraordinaire de CHF 550'000.- destinée à la Ville de Genève, représentant la participation des communes au remboursement de la dette du Genève Futur Hockey.

[A nouveau il y a un changement de vote par rapport au résultat initial qui annonçait 17 oui, 8 non et 4 abstentions, cf. p.34].

En conclusion, **la présidente** annonce que Meyrin ne fera pas usage de son droit de veto.

* * *

11. Résolution n° 2011-12 présentée par Yolande Boccard, Jean-Claude Brulhart, Paola Doudin, Marcel Dumalle, Renée Ecuyer, Myriam Girardet, Sasá Hayes, François Hernot, Emile Hubert, Jean-Philippe Hulliger, Placide Iswala, Arthur Jimenay, Christine Luzzatto, Yves de Préville, Andréa Riman et Jacques Robert, relative à l'inscription dans le budget 2012 de la somme nécessaire à la création de 630% de temps de travail - dont 300% en contrat à durée déterminée de trois ans - dédié à l'activité de l'Antenne objectif emploi. Rapport de la commission action sociale et jeunesse & anticrise (ad hoc) conjointe (Mme Luzzatto, LR).

Mme Ecuyer donne lecture du rapport de Mme Luzzatto des séances des 3 et 10 mai, qui ont eu lieu en présence de Mme Boget, maire, et de Mme Rebetez et de M. Solai pour l'administration :

"L'objectif des deux séances est d'inscrire au budget 2012 les postes demandés par l'Antenne objectif emploi, à la suite de l'adoption de la délibération n° 2009-29a.

Un historique est fait sur la création de cette antenne et il est rappelé qu'elle doit être un soutien pour les Meyrinois, et provisoire. En effet, elle a été créée dans le but d'aider les chômeurs pendant la période de crise.

Il est passé en revue les points suivants : le rappel synthétique de la mission de l'AOE, l'accompagnement des jeunes adultes, les données statistiques, l'organisation, l'image des ressources humaines actuelles, l'image des ressources nécessaires pour la poursuite des activités de l'AOE.

Lorsque la discussion s'ouvre, les commissaires rappellent que cette antenne a été créée dans le but de permettre aux Meyrinois de passer la crise. Il faut faire très attention à ne pas pérenniser des postes, dont on n'aurait plus l'utilité dans le futur.

Il est également rappelé qu'une délibération a été votée pour un montant de CHF 150'000.- pour permettre l'engagement d'un poste et demi. Selon la réponse apportée par le Conseil administratif, ce montant est réparti sur l'ensemble des postes à durée déterminée. Se pose également la question du poste de M. Perret, puisque ce dernier est engagé à 100%. Où est-il dans les ressources nécessaires ?

De plus, le co-président précise que l'antenne fonctionne tant bien que mal avec des emplois précaires. En effet, il rappelle que seul un poste à 50% bénéficie d'un contrat à durée indéterminée et que les 4,8 autres postes sont en CDD. Le reste concerne des contrats à confirmer ou sous le régime des mesures anticrise. Il devient difficile de comprendre comment a été utilisé le montant de la première délibération.

Une discussion s'engage entre les commissaires à propos du nombre de chômeurs meyrinois, du travail de l'Office cantonal de l'emploi et du rôle exact de l'AOE.

Mme Boget rappelle que l'Etat ne fait pas d'insertion. Par conséquent, le travail entre l'Etat de Genève et la Commune est très différent.

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

Un commissaire explique qu'il a bien compris ce qui est proposé, à savoir une augmentation de la capacité de travail de l'Antenne. Il demande si le travail à l'accueil a été remis en question voire rationalisé.

Mme Rebetez explique que le modèle adopté a fait ses preuves et qu'il n'est pas prévu de le changer.

Ce même commissaire insiste et précise qu'il ne juge pas, mais refuse de se laisser prendre aux sentiments. S'il s'inquiète de la situation c'est parce qu'une décision importante doit être prise et qu'il serait bon de connaître la durée de ces engagements. En effet, nul ne connaît comment va évoluer la situation du marché de l'emploi. Il ne serait pas souhaitable de se retrouver avec des contrats CDI, dont le travail ne serait plus nécessaire de par l'amélioration du marché.

Une autre commissaire revient sur la première délibération votée de CHF 150'000.- et aimerait avoir des explications concrètes sur l'utilisation du montant alloué. Il est également demandé ce qu'il adviendra des personnes actuellement en CDD ou sous contrat emploi solidarité.

Un commissaire propose afin de débloquer la situation (dialogue difficile) d'inverser le pourcentage des conseillers en insertion à savoir : 200% en CDI et 300% en CDD. En cas d'évolution de la situation du marché du travail, un poste pourrait être supprimé.

Il est rappelé en conclusion que le pourcentage total à inscrire dans la résolution correspond à 780%, moins 50% pour un CDI acquis, moins 100% pour un contrat de civiliste acquis, soit 630%.

La proposition du commissaire pour 200% en CDI et 300% en CDD est mise au vote et acceptée par la commission action sociale et jeunesse par 9 oui, 1 non et 1 abstention. La commission anticrise accepte la même proposition par 9 oui, 1 non et 1 abstention.

La présidente met au vote le pourcentage du temps de travail à inscrire dans la résolution, soit 630%. Celle-ci est acceptée à l'unanimité. Il est demandé que le détail des postes soit inscrit dans la délibération.

D'autre part, il est relevé que le PV du 29 mars n'est toujours pas disponible pour les commissaires.

Il est répondu que le nécessaire sera fait."

M. Jimenay déclare que le PDC, sensible à la demande de forces supplémentaires pour l'Antenne objectif emploi, votera favorablement la résolution.

M. de Préville déclare au nom des Verts de Meyrin-Cointrin :

"L'Antenne objectif emploi a prouvé son efficacité à placer des chômeurs auprès d'entreprises. Les personnes qui y travaillent sont tellement surchargées qu'il est pratiquement impossible à un nouveau chômeur d'avoir un rendez-vous en moins de deux semaines.

Notre conseil a voté la création de cette antenne pour apporter une aide efficace à trouver un emploi aux Meyrinois au chômage. Cette antenne a prouvé sa valeur en ayant un taux de placement supérieur à celui du Canton et cela avec des effectifs très restreints, traitant en moyenne 50% de plus de dossiers qu'au Canton.

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

L'utilité et l'efficacité de l'Antenne objectif emploi nous font accepter cette résolution avec enthousiasme."

Mme Luthi donne lecture de la position des socialistes :

"Notre commune a le mérite de s'occuper correctement de ses concitoyens. Elle offre des structures et des mesures pour prendre en charge des personnes en recherche d'emploi, fragilisées par leur sort. Malheureusement, ce qui est mis aujourd'hui en place, en termes de personnel, s'avère insuffisant pour répondre à une demande croissante. Comme vous le savez toutes et tous, les places de travail diminuent, mais le chômage lui augmente, entraînant avec lui des conséquences fâcheuses sur le plan humain.

Les moyens mis à disposition pour prendre en charge ces personnes nécessitent une révision. En effet, aujourd'hui le nombre du personnel est faible pour faire face à la situation actuelle. Quelques nouveaux postes sont nécessaires pour, d'une part, continuer à assurer un service de qualité en faveur des exclus du marché du travail et, d'autre part, pour les aider et favoriser leur intégration économique et sociale. C'est pour toutes ces raisons que nous votons et vous invitons sans hésitation à voter en faveur de cette résolution."

M. Tillmann déclare que ce dossier, hérité de la législature précédente, a été longuement expliqué lors d'une commission à l'intention des nouveaux conseillers municipaux, ce dont il tient à remercier l'administration. Il annonce que le PLR va voter cette résolution, bien qu'il regrette de ne pas connaître le montant chiffré pour les dépenses supplémentaires qu'impliquent les postes demandés et se réserve le droit d'intervenir à ce sujet dans le cadre du budget 2012.

En outre, il souhaite proposer un amendement sur la durée des contrats à durée déterminée qu'il souhaite porter à deux ans et non à trois comme cela était stipulé dans la résolution datant de 2009.

M. Hulliger allègue que, jusqu'à présent, le fonctionnement était proche du bricolage avec un personnel restreint face à une explosion de demandes. En vertu de l'insatisfaction des uns et des autres, il annonce que son groupe acceptera cette résolution avec grand enthousiasme.

M. Frauchiger déclare avoir été impressionné par les démarches entreprises par le personnel, restreint, qui se trouvent être à l'avant-garde du Canton. Il ajoute que, bien que le gros de la crise se trouve derrière, la détresse humaine, elle, est bien présente. Il annonce donc que le groupe MCG acceptera la résolution ainsi que l'amendement proposé par M. Tillmann.

Mme Girardet met aux voix l'**amendement** de M. Tillmann à savoir de définir "les contrats à durée déterminée sur deux ans et non trois", qui est refusé par 17 non et 12 oui.

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

Elle soumet ensuite au vote de la **résolution n° 2011-12**,

présentée par Mmes Yolande Boccard, Paola Doudin, Renée Ecuyer, Myriam Girardet, Sasà Hayes, Christine Luzzatto, Andréa Riman, et MM. Jean-Claude Brulhart, Marcel Dumalle, François Hernot, Emile Hubert, Jean-Philippe Hulliger, Placide Iswala, Arthur Jimenay, Yves de Prévaille et Jacques Robert, relative à l'inscription dans le budget 2012 de la somme nécessaire à la création de 630% de temps de travail - dont 300% en contrat à durée déterminée de trois ans - dédié à l'activité de l'Antenne objectif emploi

Vu le durcissement de la Loi sur l'assurance chômage et insolvabilité (LACI) adoptée par le peuple en septembre 2010 et appliquée à Genève dès avril 2011;

Vu que 2'000 chômeurs sortiront de l'assurance chômage dans les mois à venir devenant ainsi dépendants de l'aide sociale;

Vu que le taux de chômage cantonal et meyrinois avoisine les 7%;

Vu que le canton de Genève connaît un chômage dit structurel dont le taux ne descendra pas en dessous de 4%;

Vu le nombre considérable de personnes actuellement accompagnées à l'insertion par l'Antenne objectif emploi;

Vu le volume croissant des dossiers du CAS de Meyrin;

Vu le nombre croissant des dossiers communaux de suivi social individuel;

Vu que l'Antenne objectif emploi (AOE) n'est dotée actuellement pour l'essentiel que de 50% de temps de travail à durée indéterminée;

Vu les succès avérés de l'Antenne objectif emploi réalisés en 2010 en termes de retours durables sur le marché de l'emploi comme démontré lors de la séance des comptes 2010 du 7 avril 2011;

Vu la commission conjointe du 29 mars 2011 préavisant favorablement un mandat de 15 mois pour la création d'un réseau d'entreprises partenaires de l'Antenne objectif emploi en matière d'embauche et de formation des Meyrinois;

Vu la commission conjointe du mardi 10 mai ayant préavisé favorablement et à l'unanimité le renforcement dès 2012 des ressources humaines de l'Antenne objectif emploi;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

**Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire**

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 21 juin 2011,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITÉ

1. de poursuivre les démarches visant à développer l'Antenne objectif emploi,
2. d'inscrire dans le budget 2012 la somme nécessaire à la création de 630% de temps de travail - dont 300% en contrat à durée déterminée de trois ans - dédié à l'activité de l'Antenne objectif emploi.

* * *

12. Résolution n° 2011-04 présentée par Sasá Hayes, du groupe UDC Meyrin-Cointrin, relative à l'augmentation des effectifs et des heures de présence de la police municipale de Meyrin. Rapport de la commission de sécurité (M. Brulhart, S).

M. Brulhart donne lecture du rapport de la commission du 10 mai 2011:

"Mme Luzzatto, présidente, ouvre la séance à 18h30 et procède aux salutations d'usage et passe la parole à Mme Hayes.

Mme Hayes explique que son groupe souhaite avoir plus d'agents municipaux présents dans la Commune. Actuellement, il y a dix agents, dont l'un d'entre eux doit toujours être de service au bureau. Il faut compter également avec les absences (maladie, cours, vacances, etc.) et peu d'agents sont visibles sur la Commune. La population ressent une insécurité croissante et un plus grand nombre de policiers pourrait apaiser ce sentiment. Etant donné que les cours de police ont lieu seulement une fois par année, en septembre, il est important d'anticiper pour former de nouveaux agents afin d'éviter de se retrouver dans une mauvaise situation.

Cette démarche permettrait non seulement d'alléger les heures de présences mais également d'avoir moins d'agents privés, comme c'est le cas actuellement.

M. Donzé souhaite exposer la situation actuelle de la police. Il débute par les horaires journaliers des APM disant que les horaires se situent entre 6h30 et 22h00 et ceci tous les jours de la semaine, y compris les week-ends et jours fériés. L'horaire des week-ends est spécial, car il n'y a que deux agents qui travaillent et ils doivent couvrir, en plus, des actions telles que la mise en place du marché jusqu'à 11h45. Ils reprennent leur service à 19h00 jusqu'à 22h00. Le dimanche et les jours fériés l'horaire est de 14h00 à 22h00 non stop, afin de couvrir la période estivale de la piscine.

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

Il faut préciser que deux personnes ont démissionné pour d'autres postes, l'une en janvier et l'autre pour août 2011, que M. Donzé partira en retraite en juin 2012 et que M. Maréchal, chef de poste, sera en retraite en janvier 2013. Il est important également de signaler que trois candidats avaient été présentés à l'examen d'entrée pour la formation, mais que les trois ont échoué. Une annonce, précisant l'engagement d'une personne bénéficiant déjà de la formation a été publiée, mais elle n'a donné aucun résultat.

Du fait qu'il n'y ait personne à présenter à la formation en septembre prochain, formation qui dure six mois, la police municipale devrait se retrouver en sous effectif en mars 2013.

M. Devaud explique que des démarches ont été entreprises pour trouver des solutions temporaires. En effet, trois entreprises de sécurité ont été contactées pour nous présenter un devis. La mission est d'assurer la sécurité surtout entre 22h00 et 4h00 du matin, particulièrement le samedi soir. Il s'agit d'une démarche provisoire, qui sera présentée ultérieurement.

M. Devaud évoque des cas de cambriolages, dont dix cas ont été répertoriés rien que dans son quartier. Il est donc important d'avoir une présence de police souple sur la Commune. Les agents privés devront être en uniforme et circuleront de manière à être vus dans la cité.

Il rappelle la demande faite aux sociétés de sécurité privée : être sur le terrain, observer et appeler la police municipale ou cantonale en cas de besoin. Les agents privés ne pourront pas intervenir directement (même pour une prise d'identité). Il fait ce soir une proposition aux commissaires en sa qualité de responsable de la sécurité, proposition préparée avec M. Donzé. D'ici un an, un bilan pourra être fait : cambriolages en diminution, moins d'incivilités, en espérant que l'année suivante verra de nouveaux APM recrutés. Cette solution est un pis-aller, mais il n'a pas autre chose à proposer.

Un commissaire constate que la situation est kafkaïenne : plus d'agents sont demandés alors qu'il en manque déjà. Il faudrait peut-être revoir les conditions de travail, les salaires, les critères de recrutement ou autres. Force est de constater que le métier attire peu de monde. Engager des agents privés, qui n'ont aucun pouvoir pour pallier ce problème, n'est pas une situation très confortable.

M. Donzé est d'accord sur le fait que la profession est clairement mal aimée et estime que sa promotion n'est pas suffisante. M. Donzé exprime un avis personnel, mais il trouve que ce métier est très attractif, varié, indépendant, qui permet de prendre des initiatives tous les jours et qui n'est pas monotone. Certains aspects sont difficiles comme dans tout autre métier.

Une commissaire se dit favorable à l'engagement d'agents privés en attendant d'autres solutions. Elle raconte que son neveu s'est fait attaquer au couteau à 3h00 du matin. Une voiture de Protectas a fait fuir les agresseurs. Cet exemple souligne bien l'importance d'une présence visible.

Une commissaire demande comment sont formés les agents de sécurité privés.

M. Donzé répond que certains possèdent un brevet fédéral de sécurité, mais qu'ils sont rares. La plupart reçoivent une formation très sommaire sur le tas, qu'il y a

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

beaucoup de mouvements parmi eux et qu'ils n'ont pas la même motivation qu'un agent municipal, qui s'identifie à la Commune.

Un commissaire demande s'il serait possible de recourir aux services des APM d'autres cantons.

M. Donzé répond que la démarche est envisageable, mais qu'il est difficile de trouver des policiers de l'extérieur, car la police municipale genevoise a la particularité de ne pas être armée et de ne pas pouvoir procéder à des arrestations. Pour l'agent, il s'agirait donc d'une rétrogradation. Dans les autres cantons, les agents municipaux sont armés et ont des compétences en matière pénale.

Un commissaire n'a pas entendu parler dans le cahier des charges du problème des nuisances sonores. Il demande si les agents privés pourront faire des remarques dans ces cas-là.

M. Donzé répond affirmativement. D'ailleurs si les remarques ne sont pas suivies, les agents privés peuvent faire appel à la police municipale ou cantonale. Mais leur intervention n'est pas garantie.

La présidente mentionne le fait que les agents privés actuels ne donnent pas satisfaction. Elle demande s'il y aura une ou deux sociétés privées, deux ne lui paraissant pas adéquat.

M. Devaud répond que la société actuelle a un mandat bien précis depuis plusieurs années : surveillance des bâtiments communaux. Aujourd'hui, la question est d'avoir une surveillance dans tous les quartiers. Il suggère de faire un essai pendant une année à la suite de quoi, un bilan sera établi.

Un commissaire admet qu'en l'état, la proposition est temporairement obligatoire.

M. Devaud répète que le fait d'engager quatre APM supplémentaires ne résoudra pas le problème, car il faudrait une surveillance 24h/24h.

Un commissaire suggère de changer le cahier des charges des APM en y intégrant de nouveaux horaires.

M. Donzé pense effectivement qu'il faut anticiper et que les agents devront également travailler la nuit. Dans un premier temps, il pourrait être proposé un travail jusqu'à minuit et procéder, ainsi, étape par étape.

Sans vouloir dénigrer les sociétés privées, elles ne sont pas la solution à long terme, car il est important que les agents connaissent la population et de pouvoir avoir un suivi. L'accent doit être mis sur le relationnel : les agents municipaux actuels connaissent mieux les jeunes, des contacts ont été établis.

Un commissaire trouve la résolution bonne, compte tenu de la réalité, mais se demande si la police municipale ne se retrouverait pas en danger à travailler de nuit sans être armée.

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

M. Donzé pense que les agents devraient être, à l'avenir, armés, mais rappelle, que, ce soir, les commissaires doivent se prononcer sur la résolution de Mme Hayes d'augmenter les effectifs, insistant sur l'aspect anticipatif.

M. Devaud rappelle que quatre engagements seront nécessaires pour compléter les effectifs. Il en faudra donc huit avec la délibération. Il précise également que les quatre remplacements concernent les deux agents déjà partis et, en prévision, le départ de MM. Donzé et Maréchal.

Une commissaire, concernant les agents privés, se demande combien de voitures et de personnes seront concernées. Elle demande également, concernant le temps de formation des agents municipaux, qui est de deux ans et demi, si cette période est rémunérée.

M. Donzé, pour répondre à la première question, explique que des propositions sont attendues prochainement et que le meilleur service et la meilleure offre seront choisis.

Concernant la rémunération des agents municipaux en formation, il est prévu qu'ils le soient dès la réussite de l'examen d'entrée et qu'ils commencent donc leur formation. Les examens d'entrée ayant un niveau relativement élevé pour éviter les échecs au bout de six mois, en principe, les personnes suivant sérieusement la formation réussissent.

M. Devaud rappelle qu'il a proposé 1200 heures par année. Une fois le choix de la société effectué, il reviendra en commission accompagné d'un représentant de la société choisie. Les commissaires pourront alors poser des questions afin que la démarche soit bien comprise. Le nombre d'heures peut être modifié et passer de 1600 ou 2000. Le coût est d'environ CHF 100.- de l'heure. 1200 heures représentent le salaire d'un APM, charges comprises.

La présidente passe au vote pour la résolution n° 2011-04 demandant l'octroi de quatre APM supplémentaires : 10 oui et 1 abstention."

Mme Girardet remercie M. Brulhart pour son rapport extrêmement long et précis et en déduit qu'il n'a pas pris connaissance du nouveau canevas, transmis par l'administration, concernant les règles à respecter en matière de rédaction des rapports.

M. de Préville donne lecture de la position des Verts :

"Il est indéniable qu'il convient de renforcer notre police municipale et la délibération n° 2011-29, que nous avons renvoyée en commission de sécurité ce soir, montre que, bien que conscients que la situation actuelle n'est pas tenable, nous sommes contraints d'opter pour des solutions peu satisfaisantes. Toutefois, les demandes formulées dans la résolution de Mme Hayes sont, à notre avis, d'une part trop timides et d'autre part, difficilement applicables dans les circonstances actuelles de sous-effectif. Trop timides, car nous pensons que quatre agents supplémentaires ne changeraient pas grand chose. Nous pensons qu'il en faudrait au moins le double pour pouvoir assurer un service de nuit. Et difficilement applicables, car il y a des conventions collectives qui ne nous permettent pas de faire ce que l'on veut.

De plus, il est peu recommandable de demander à des personnes exerçant un métier à risques de faire de trop longues heures. En revanche, nous pensons que notre

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

Conseil et notre administration doivent engager une réflexion permettant l'augmentation significative et durable de nos effectifs de police.

Nous proposons donc un amendement de la résolution 2011-04, qui demande: "*1- de demander au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'augmenter significativement les effectifs actuels de notre police municipale. 2- de demander au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'augmenter les heures de présence pour qu'ils soient présents à Meyrin, Cointrin et Satigny pendant la majeure partie de la nuit.*"

Si cet amendement est accepté, les Verts de Meyrin-Cointrin voteront très favorablement cette résolution amendée.

M. Brulhart fait part de la position des socialistes:

"Les effectifs et les heures de présence de la police municipale doivent être augmentés afin de pouvoir exercer leur activité de manière optimale.

De plus, cette augmentation permettra de réduire le sentiment d'insécurité grandissant de la population et principalement de la population vieillissante de Meyrin.

En conclusion, cette résolution permettra une plus grande sécurité de la Commune et de rassurer les habitants, c'est pourquoi le parti socialiste accepte la résolution 2011-04."

Le thème de la sécurité étant important pour le MCG, **M. Gaetanino** déclare que son groupe soutiendra cette proposition et ajoute qu'il abonde dans le sens de M. de Préville en estimant qu'il faut engager plus d'agents.

Mme Ecuyer rapporte la position du PLR :

"Nous sommes tous très conscients qu'il faudrait plus d'agents de police municipale sur notre commune. Mais actuellement, il s'avère carrément impossible de faire face à ce manque. Pour le recrutement, peu de candidats et aux examens, peu d'élus. Et pourtant, il y aura bientôt 4 postes à repourvoir à Meyrin et il en faudrait encore nettement plus pour couvrir l'ensemble des besoins. Cela demandera un certain temps. Seule solution dans l'immédiat, les agents de sécurité privés. Un projet est en voie de nous être présenté. Même si ce n'est pas l'idéal, cela permettra d'attendre la relève qui reste le problème prioritaire.

Le PLR soutiendra cette résolution."

Mme Duay-Duran donne connaissance de la position du PDC :

"Le travail mené par notre police municipale sur le territoire communal est très important. Nous en sommes tous conscients. Ce travail s'avère plus conséquent et difficile le soir, car c'est la nuit, en particulier, qu'on constate le plus grand nombre d'incidents, dommages à la propriété, qu'elle soit privée ou public, vols etc. Ces derniers ont été particulièrement nombreux ces derniers mois, que ce soit l'intérieur des immeubles, à Meyrin-Village ou dans le quartier de la Citadelle. La situation géographique de notre commune et l'abolition du contrôle des douanes facilitent la délinquance sur le territoire communal.

Notre collègue, M. Brulhart, nous a fourni les détails dans son rapport sur la commission de sécurité et j'adhère entièrement aux propos des autres préopinants sur les raisons qui motivent l'engagement de 4 agents municipaux au moins.

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

En effet, il faut non seulement assurer une meilleure sécurité nocturne à notre commune, mais il faut également tenir compte des deux départs en retraite qui ont été d'ores et déjà planifiés, ce qui préconise que notre police municipale devrait se retrouver en sous-effectif en mars 2013.

Nous devons donc agir rapidement pour pallier autant que possible cette situation, car l'engagement des policiers municipaux n'est pas chose aisée compte tenu de la haute qualité des aptitudes et de la formation requise.

Le groupe PDC accepte donc la résolution."

M. Hulliger est heureux de constater que tout le monde est d'accord pour l'engagement de ces agents. Il espère que l'ACG proposera une campagne de promotion pour encourager de nouvelles vocations. De plus, au vu du taux d'échec aux examens, il estime nécessaire de mener une réflexion sérieuse sur les modes de recrutement et sur la motivation des candidats potentiels.

Mme Schweizer se montre réjouie par l'enthousiasme des conseillers municipaux, car lorsque l'UDC avait proposé, quelques mois plus tôt, d'augmenter les effectifs de la police municipale, certains n'avaient pas caché leur amusement. Tout comme M. Hulliger et Mme Ecuyer, elle souhaite que des mesures soient prises pour aider les candidats potentiels dans la préparation de leurs examens. Elle conclut en annonçant que son groupe votera bien évidemment cette résolution.

Suite à la commission de sécurité de l'ACG, durant laquelle il avait exposé ce problème d'échecs, **M. Devaud** rapporte que de nouvelles candidatures se sont profilées. Il ajoute que la session d'examens aura lieu entre septembre et décembre; donc, les candidats potentiels, pour autant qu'ils réussissent, pourront débiter l'école au mois de mars ou début avril 2012. Il espère que ces nouvelles candidatures pourront combler le besoin de la Commune d'ici à fin 2013.

De plus, il informe que la mise en valeur du métier d'agent de police municipale va être entreprise dans le cadre de l'ACG, car le problème de la relève se trouve dans toutes les communes. Enfin, il explique que la police cantonale met tout en œuvre pour combler également les 200 postes manquants actuellement au sein de ses effectifs.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **Mme Girardet** met au vote l'amendement proposé par les Verts: d'ajouter dans le dispositif "**1. de demander au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'augmenter significativement les effectifs actuels de notre police municipale. 2. de demander au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'augmenter leurs heures de présence pour qu'ils soient présents à Meyrin, Cointrin, Satigny pendant la majeure partie de la nuit.**" Il est accepté par 18 oui, 9 non et 2 abstentions.

**Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire**

Elle procède ensuite au vote de la **résolution n° 2011-04a**,

présentée par Sasa Hayes, du groupe UDC Meyrin-Cointrin, relative à l'augmentation des effectifs et des heures de présence de la police municipale de Meyrin

Vu l'augmentation de délits, cambriolages, dégradations, délinquance et déprédations sur notre commune et dans le canton;

Vu la situation géographique de Meyrin, étant entouré de frontières non gardées;

Vu que le nombre actuel de notre police municipale est insuffisant pour couvrir valablement le périmètre de notre commune;

Vu les différentes tâches qui incombent à notre police;

Vu les horaires actuels de 6h00 du matin à 22h00 du soir avec une interruption entre midi et 13h30;

Vu qu'ils doivent être présents dans la cité de Meyrin, à Cointrin et à Satigny à la sortie des écoles;

Vu que les 11 fonctionnaires actuels, dont deux doivent rester au bureau, ne peuvent pas être tous sur le terrain à cause des vacances, congés maladie, absences ou autres;

Vu que les délits de toutes sortes n'arrivent que tard la nuit, quand notre police n'est plus en service;

Vu que la police de Blandonnet, qui couvre notre périmètre à partir de 22h00, n'est pas en mesure de le faire valablement dû à la surcharge de travail;

Vu le rapport de la commission de sécurité;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 21 juin 2011,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITÉ

1. de demander au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'augmenter significativement les effectifs actuels de notre police municipale,
2. d'augmenter leurs heures de présence pour qu'ils soient présents sur Meyrin, Cointrin et Satigny, pendant la majeure partie de la nuit, en aménageant un horaire continu.

* * *

13. Rapport de la déléguée au comité du Jardin Robinson (Mme Boccard, DC).

PERIODE MAI 2010 - AVRIL 2011

Le Jardin Robinson est un espace vierge d'accueil libre réservé aux enfants de 6 à 12 ans. Les buts sont le développement de l'autonomie et de la responsabilité. Les enfants sont en contact direct avec la nature composée d'animaux, de jardins et d'un terrain arborisé « vague » sur lequel ils se déplacent librement. Ce lieu est également un lieu où l'on apprend les valeurs liées au respect de la vie, du milieu naturel ainsi que le partage, le respect de ses camarades. Les matériaux utilisés dans le cadre de leurs activités créatrices sont entre autres la pierre, la boue, le bois et les divers éléments de la nature sur le terrain.

ACTIVITES MARQUANTES :

Mai 2010

La mise en route du potager par les enfants. Pas moins d'une douzaine de parcelles font l'objet de plantations de fruits et de légumes selon le choix des enfants. Activité pédagogique permettant aux enfants de découvrir différentes variétés d'herbes aromatiques, légumes et fruits. Déguster leur propre culture est un moment exceptionnel pour les enfants.

29 mai 2010

Cette année c'est la 2^{ème} édition du chantier populaire. Journée exceptionnellement réservée aux adultes, les enfants y sont interdits. Parents, citoyens meyrinois, équipe d'animation, membres du comité redonnent une nouvelle jeunesse au Jardin Robinson. Nettoyage des clapiers, des vitres, constructions et réparations diverses animent la journée. Le vélo électrique a enfin un local construit par certains bricoleurs dignes de professionnels. Tout ce travail a été récompensé par l'excellente pizza maison.

Fête des écoles 2010

Le Jardin Robinson a participé activement à la traditionnelle Fête des écoles par la mise à disposition d'un stand de maquillages, dont le succès n'est plus à relever.

Juillet 2010

Le Jardin Robinson a renouvelé sa participation à Meyrin-les-Bains, qui est devenu un rituel pour les habitants de Meyrin. Toutefois, cette année le JR accuse un résultat financier négatif.

Vacances d'été 2010

Le temps exceptionnel du mois de juillet a permis un franc succès pour les jeux d'eau, le toboggan d'eau et les baignades. D'autres activités au programme telles que la construction de cabanes, une fête pour les enfants ayant atteint l'âge de 12 ans qui doivent quitter le Jardin Robinson, une journée « accro-branches » en

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

juillet et en août, une nuit à la belle étoile, la fabrication de masques en plâtre, etc. ainsi qu'une soirée festive avec grillades et jeux.

Les enfants ont également souhaité faire faire des petits aux lapins, activité qui a donné l'occasion de parfaire leurs connaissances.

En moyenne entre 20 et 30 enfants ont participé aux multiples activités citées ci-dessus.

Vacances d'octobre 2010

Semaine dont le thème a été « la pignata ». L'ambiance a été excellente avec la participation de plus de 20 enfants au repas de midi et plus de 30 enfants aux goûters.

Automne 2010

Le Jardin Robinson a accueilli un nouveau compagnon à poils. Il s'agit d'un cochon d'Inde nommé Alvine par les enfants.

Les écoles du Livron et de la Golette, avec plus de 100 élèves dans le cadre d'une sortie, ont profité du Jardin Robinson.

Noël 2010

Cette année la conteuse a su captiver les enfants près d'une heure. Fréquentation moyenne.

Vacances de février 2011

Le thème des vacances de février a été entre autres la construction du Bonhomme Hiver, la peinture des clapiers. Cette année la fréquentation a été sensiblement en hausse.

Bonhomme Hiver – 19 mars 2011 « Boule de neige agressive »

En dépit d'un temps maussade, les Meyrinois ont été nombreux à se rendre au Jardin Robinson pour cette journée festive. L'invitation du GIAP et de la Maison Vaudagne à prendre part à la parade a été un franc succès ; les enfants étaient tous au rendez-vous, tout particulièrement au traditionnel goûter pain/chocolat/sirop. La parade, les Festijeux et la musique ont été appréciées de tous.

Au vu de la température, les parents ont pu tout particulièrement apprécier le traditionnel vin chaud et les saucisses.

Le Bonhomme hiver, malgré la pluie, s'est consumé très rapidement nous annonçant un printemps bien ensoleillé ce qui se confirme.

29 mars 2011

Cette année l'Assemblée générale a été bien fréquentée, tant par les acteurs du Jardin Robinson, des membres de la FAS et FCLR et des parents d'enfants fréquentant le Jardin Robinson. Un rapport d'activités très ludique et bien étayé a été remis à l'ensemble des participants.

Avril - Vacances de Pâques

Nombreux ont été les enfants à se rendre au Jardin durant les vacances de Pâques. Les activités se sont déroulées autour du jardinage, de la peinture des clapiers, de la décoration des œufs et de la chasse aux œufs.

Une triste nouvelle : le décès de la chèvre. Une tombe a été érigée à sa mémoire.

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

20 mai 2011

En mai se tiendra le grand jeu interculturel ETHNOPOLY destiné aux élèves de 5^{ème} primaire des Ecoles de Meyrin-Cointrin.

Il s'agit d'un jeu organisé par groupe de 4 élèves accompagnés d'un adulte pour visiter des postes chez des habitants qui leur présentent des aspects de leur culture d'origine et des questions leur seront demandées afin de tester leurs connaissances et susciter les échanges interculturels.

Le retour de cette manifestation sera fait à l'occasion du prochain rapport en 2012.

TRAVAUX – DEGÂTS:

- *Le sol intérieur de la grande salle a été totalement remis à neuf.*
- *Les branches de saule de la cabane vivante ont été replantées.*
- *Les nouveaux clapiers sont arrivés en été et ont été installés.*
- *Une cabane vivante a été fabriquée avec des branches de saule, mais vandalisée en février 2011.*
- *Dalle pour le poulailler coulée et poulailler pour 5 poules et 1 coq commandé.*
- *La porte de l'abri vélo est réalisée et posée.*
- *Table de ping-pong fendue.*

Infos

- *Une équipe de 12 collaborateurs (animateurs, moniteurs, aide-moniteurs, administration et technique) se charge de la bonne marche du Jardin Robinson.*
- *Le Comité est composé de 4 membres dont le Président.*
- *En cours d'étude, l'introduction du nouvel horaire à la rentrée (HARMOS) qui entraînera une réorganisation des horaires d'accueil.*

Le Comité du Jardin Robinson de Meyrin s'est réuni à raison d'une dizaine de fois durant l'année 2010-2011.

Tous les acteurs du Jardin Robinson attendent avec impatience la construction du nouveau Jardin qui a été voté récemment. Néanmoins, dans l'intervalle, ils poursuivent leurs activités avec cœur, motivation et courage, malgré le vieillissement du bâtiment qui nécessite, de plus en plus souvent, l'intervention de la Commune pour une remise en état temporaire. L'ambiance y est si chaleureuse, encore plus en hiver avec son feu de cheminée, qu'on en oublie parfois la vétusté.

Le sourire, la joie et la vivacité des enfants est un réel plaisir pour tous.

Je vous encourage tous à faire un petit tour au Jardin Robinson ou même de prendre part une fois au repas du mercredi, vous verrez combien ce lieu est chaleureux et indispensable à notre commune.

Je tiens également à féliciter tous les acteurs de ce lieu, tant les animateurs que les membres du comité et travailleurs dans l'ombre qui forment une magnifique famille ayant tous le même but, le souci du bien être des enfants.

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

M. Girardet demande s'il serait possible d'obtenir une séance d'information pour les nouveaux conseillers municipaux quant aux délais, au lieu et à l'état d'avancement du projet de nouveau Jardin Robinson.

Mme Boget rappelle que, dans le cadre de plan localisé de quartier des Vergers, la localisation du nouveau Jardin Robinson a été arrêtée. De même, il a été décidé de le construire en matériau léger de manière à ce qu'il puisse être modifié si l'emplacement ne convenait pas, étant donné les réserves liées à la proximité des habitations. Elle déclare qu'elle ne peut fixer de date pour l'instant, mais informe que le Jardin Robinson devrait être une des toutes premières constructions des Vergers.

* * *

14. Annonces de projets.

M. Girardet annonce un projet de résolution visant une indemnisation des caucus sous forme de jetons de présence.

* * *

15. Propositions individuelles.

A propos de la commission information et communication qui traitera du projet de la nouvelle signalétique, **M. Hulliger** est surpris de constater que la séance mentionne la suite du dossier de 2009, alors que ce dernier n'était pas joint sur CMNet. Il demande qu'il soit envoyé à tous les commissaires pour leur permettre une bonne maîtrise du dossier qui n'était pas des plus évidents.

Mme Boget en prend bonne note.

* * *

16. Questions.

Mme Ecuyer demande ce qu'il en est de la proposition faite en 2010 d'installer des sanitaires de plain-pied à l'Auberge Communale, ce qui permettrait aux personnes à mobilité réduite d'y accéder sans escalier. Elle ajoute qu'il existe un lieu inoccupé au fond de l'entrée du Cartel, après l'ascenseur donnant à la fois à l'extérieur et dans la salle à manger, qui serait de grandeur suffisante pour une telle installation.

M. Devaud déclare qu'il n'a pas de réponse à donner pour l'instant.

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

Mme Ecuyer remarque que la sortie du centre commercial, côté mairie, donne accès à une pente très raide au revêtement irrégulier pour accéder au P2. Elle trouve que la montée avec un chariot chargé est difficile particulièrement pour les personnes âgées. Elle demande s'il est possible d'envisager une modification de ce chemin pour rendre la montée plus aisée.

M. Tschudi en prend note et soumettra la demande à qui de droit, car il ne sait pas si cette pente appartient au domaine communal ou au centre commercial.

Mme Ecuyer souhaite savoir si le cheminement, reliant la rue des Vernes à l'avenue de Vaudagne, le long de la place de jeu, est autorisé aux cyclistes, motos ou autres véhicules. Si ce n'est pas le cas, elle pense qu'il serait judicieux de le signaler par un panneau d'interdiction à chaque extrémité. En effet, il est souvent emprunté et le seul écriteau visible, placé en haut à gauche, signale le parking privé de l'immeuble parallèle.

M. Tschudi répond qu'à première vue ce chemin présente toutes les caractéristiques d'un trottoir et que, par conséquent il ne s'agit nullement d'une piste cyclable. Par conséquent, il transmettra ce problème à la police municipale.

Mme Ecuyer a oui dire que le guide des loisirs ne publierait plus les activités proposées par les clubs, mais uniquement les renseignements généraux et qu'il leur était suggéré d'avoir un site internet pour mettre en ligne les détails de leurs activités. Elle souhaite connaître le motif de ce changement.

Mme Boget prend note de cette information, dont elle n'a jamais entendu parler.

Mme Duay-Duran a été interpellée par l'association des habitants de la Citadelle qui a appris, par la presse, que les autorités fédérales envisagent de déplacer une partie de la caserne des Vernets à Meyrin et projettent d'agrandir le cantonnement de la rue Adrien-Stierlin dans le quartier de la Citadelle. La présidente de cette association souhaite savoir si la Commune a été consultée à ce propos et quelles en sont les éventuelles échéances, les prochains délais de la procédure en cours ainsi que les autorités cantonales ou fédérales en charge de ce dossier.

M. Devaud confirme que le Canton a approché la Commune pour demander la surélévation du bâtiment actuel, étant donné que la caserne des Vernets va être supprimée à terme. Son remplacement sera assuré par la construction d'une caserne principale à Avully, dans le centre actuel de tir, un garage de véhicules militaires sera installé à Aire-la-Ville. Il ajoute qu'à Meyrin la modification du bâtiment comprendra l'aménagement de dortoirs, afin que l'armée puisse être proche de l'aéroport dans le cadre de missions de protection d'ambassades ou de garde aéroportuaires. Il déclare que le Conseil administratif a donné un préavis favorable.

Enfin, il déclare qu'il y aura certainement un échange entre certaines parcelles cantonales sur la Citadelle en contrepartie du terrain, qui se trouve juste à l'arrière de la caserne à la hauteur de la Ferme Donzé, sur lequel sera construit un bâtiment dédié à la Police aéroportuaire.

Séance du 21 juin 2011
tenue en séance ordinaire

M. Jimenay se fait le porte parole des habitants du Livron qui se plaignent d'une mini-tranchée ouverte, après le deuxième rond-point à l'entrée de Meyrin, qui abîme les véhicules même s'ils passent à petite vitesse. D'autres se sont même plaints du bruit causé par les véhicules qui passaient par dessus. Il se demande si la Commune peut y remédier ?

M. Tschudi en prend acte.

Faisant état de mendiants roms se trouvant devant les entrées du centre commercial ainsi que tous les dimanches devant les églises, **M. Gaetanino** se demande quelle est la politique communale en matière de mendicité.

M. Tschudi explique que la police municipale applique la loi cantonale, qui implique le contrôle de l'identité des mendiants et la possibilité de les amender. Cependant, il ajoute que les possibilités d'actions efficaces sont restreintes.

M. Hubert a remarqué qu'au chemin des Ceps, à la croisée des Arbères, des véhicules de chantier empruntent ce tronçon à vive allure durant la semaine. Il se demande, au vu des circonstances et étant donné que ce chemin est réservé aux riverains, s'il ne serait pas possible d'assurer la sécurité des enfants et des piétons sur ce chemin.

M. Tschudi répond qu'il transmettra cet élément à la police municipale qui y effectuera des contrôles. Comme ce problème concerne principalement les véhicules de chantier, il propose d'en faire part lors d'une réunion de chantier.

* * * *

La séance est levée à 23h00/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal
en date du 26 août 2011

Le 1^{er} secrétaire :

La présidente :

Damien BOCCARD

Myriam GIRARDET